

PRIX D'ABONNEMENT
Franco pour la Suisse
Un an fr. 10.—
Six mois 5
Trois mois 2.50
Pour l'étranger le port en sus.

L'IMPARTIAL

PRIX DES ANNONCES
10 cent. la ligne.
Pour les annonces d'une certaine importance on traite à forfait.
Prix minimum d'une annonce 75 c.

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES
paraissant à La Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Table with 3 main sections: ABONNEMENTS ET ANNONCES, GARE DE LA CHAUX-DE-FONDS, and ADMINISTRATION. Includes arrival and departure schedules for various locations like Locle, Morat, Besançon, etc.

LUNDI 7 JUIN 1897

La Chaux-de-Fonds

Panorama artistique international (Léopold-Blanc 58). — Ouvert dès 9 h. m. à 10 h. soir.
Sociétés de chant
Chorale typographique. — Répétition à 8 1/4 h.
Groupe d'épargne L'Epi. — Paiement des cotisations des 7^e, 8^e, 9^e, 10^e et 11^e séries, de 8 1/2 à 9 1/2 h. du soir.

MARDI 8 JUIN 1897

Sociétés de musique

Orchestre l'Odéon. — Répétition générale, à 8 1/2 h.
Orchestre Sainte-Cécile. — Rép., à 8 1/2 h., local.
Sociétés de chant
Orphéon. — Répétition à 8 1/2 heures.
Union Chorale. — Répétition générale, à 8 1/2 h.

Conséquences financières des projets d'assurances

III

Outre le texte définitif des projets d'assurances et les procès-verbaux des séances de la commission du Conseil national — gros volume in 4^e de 339 pages — le département fédéral de l'industrie vient de publier un rapport spécial sur les conséquences financières des projets et sur la répartition des charges qui en résulteront entre la Confédération, les patrons et les assurés. Voici les conclusions essentielles de ce rapport :

Il faut noter tout d'abord que ces conclusions ne peuvent pas prétendre à une certitude absolue. Ce sont de simples évaluations qui pourront être et qui seront très probablement modifiées par une série de facteurs : en premier lieu par le nombre des assurés, ensuite et surtout par la fréquence des accidents. Pour ce qui est du nombre des assurés, le Conseil fédéral admet que l'obligation atteindra 600,000 personnes. En outre, pour tenir compte des dispositions du projet maladies, qui autorise l'affiliation volontaire soit aux caisses officielles, soit aux caisses libres, il prévoit 400 000 assurés libres, ce qui porterait au chiffre d'un million le nombre total des personnes assurées contre la maladie. Mais il est évident qu'il s'agit là seulement de probabilités.

Les statistiques des accidents, d'après lesquelles le budget a été établi, sont plus su-

jettes encore à caution. L'expérience de l'Allemagne prouve que l'introduction de l'assurance obligatoire a eu pour effet d'augmenter considérablement le nombre des accidents donnant droit à une indemnité. Si ce même fait se reproduit en Suisse, les dépenses prévues pourront être majorées dans une assez forte mesure, aussi bien pour la Confédération que pour les ouvriers et les patrons. Tout cela montre que la portée financière des projets d'assurance devra être encore examinée de près. Avant de se lancer dans une aussi grosse entreprise, il importe de bien savoir où l'on va. Du reste, cet examen minutieux est dans l'intérêt de l'œuvre elle-même. On a vu à St-Gall les électeurs supprimer au bout de dix-huit mois la caisse communale d'assurance obligatoire contre le chômage précisément parce que les bases sur lesquelles elle reposait avaient été insuffisamment étudiées.

Cela dit, voyons les calculs du département fédéral de l'industrie et prenons pour base le chiffre de 600,000 assurés soumis à l'obligation, ayant un salaire moyen de 2 fr. 50 par jour, ce qui représente en tout un salaire annuel de 236 millions et demi. Le message du Conseil fédéral limitait, d'après le projet primitif, à 15,530,000 francs par an les dépenses totales de l'assurance-maladies et à 9,730,000 francs par an celles de l'assurance-accidents. Suivant les dispositions de ce projet, les charges étaient réparties ainsi : La Confédération payait 2,440,000 francs pour l'assurance-maladies (centime fédéral et subventions diverses) et 3,183,000 francs pour l'assurance-accidents (quart de la prime et frais d'administration), en tout 5,623,000 fr. pour 600,000 assurés. En ajoutant le subsidie pour les 400,000 assurés volontaires, on arrivait au chiffre de 7,333,000 francs. Les patrons payaient, pour 600,000 assurés, 6,545,000 francs pour l'assurance-maladies et 6,547,000 francs pour l'assurance-accidents, en tout 13,092,000 francs. Les ouvriers payaient 6 millions 545,000 francs pour l'assurance-maladies et rien pour l'assurance-accidents. En pour cent de la dépense totale, les charges se partageaient comme suit : Confédération 22%, patrons 52%, ouvriers 26%.

La commission du Conseil national, en réduisant, ainsi que nous l'avons vu dans un article précédent, l'indemnité de chômage, a diminué les dépenses totales de l'assurance. Elle a introduit également une distribution un peu différente des charges. D'après ses propositions, la dépense totale serait pour l'assurance-maladies de 14,540,000 fr., pour l'assurance-accidents de 9,420,000 fr. Cette somme se répartirait de la façon suivante : la Confédération paierait 1,616,000 fr. pour les maladies, 2,624,000 fr. pour les accidents, en tout 4,240,000 fr. pour 600,000 assurés, ou 5,334,000 francs si l'on tient compte des 400,000 assurés volontaires. Les patrons paieraient 6,462,000 francs pour les maladies et 4,872,000 fr. pour les accidents, en tout 11,334,000 francs. Les ouvriers paieraient 6,462,000 fr. pour les maladies et 1,624,000 francs pour les accidents, en tout 8,086,000 francs. D'après ces nouvelles propositions, les charges seraient réparties comme suit : Confédération 18%, patrons 48%, ouvriers 34%. On le voit, la commission a eu la tendance de réduire les charges de la Confédération et des patrons et d'augmenter celles des ouvriers assurés. Elle n'a cependant pas été jusqu'à faire droit aux désirs de l'Union suisse des arts et métiers, qui a demandé l'année dernière que l'on déchargeât plus encore les patrons et que les ouvriers fussent obligés de payer 35 3/8%, la Confédération 29 7/8 et les patrons seulement 34 3/4.

Ajoutons, pour que l'on puisse se rendre compte de la somme à payer par prime pour chaque intérêt, que le rapport évalue la prime annuelle à verser par ouvrier assuré à 24,23 fr. pour l'assurance-maladies et à 15,20 francs pour l'assurance-accidents, en tout à 39,43 fr.

Même sur les bases des propositions de la commission, la répartition des charges entre ouvriers et patrons pourra subir une transposition plus ou moins importante suivant que les ouvriers feront plus ou moins usage de la

faculté qui leur est donnée de satisfaire à leur obligation de s'assurer en entrant dans une caisse libre garantissant les soins médicaux et une indemnité de chômage d'un franc seulement par jour (caisse inscrite B). On sait en effet que dans ces caisses les patrons ne sont tenus à aucune cotisation. Toute la part de la prime qui n'est pas couverte par le subsidie fédéral est payée par l'ouvrier, qui renonce ainsi volontairement au bénéfice de mettre la moitié de sa prime à la charge de son patron. On ne peut naturellement pas prévoir dans quelle mesure les assurés préféreront ces caisses aux caisses officielles ou aux caisses libres inscrites à assurance pleine. Le rapport financier calcule que si, des 600,000 assurés soumis à l'obligation, la moitié, soit 300,000, entraient dans une caisse inscrite B, les patrons n'auraient plus à payer que le 36%, les ouvriers, en revanche, le 45% de la dépense totale.

Telles sont les principales conséquences financières des décisions de la commission des assurances. Il est à souhaiter que cette question financière soit discutée comme elle le mérite aux Chambres fédérales. Il s'agit, en effet, d'un nouveau budget qui se monte à près de 25 millions par an. Et ce chiffre de 25 millions sera sans doute un minimum bien vite dépassé. On fera donc bien, pour ne pas s'exposer à trop de déceptions, d'examiner de près les comptes des caisses d'assurance obligatoire qui existent dans les autres pays, en particulier en Allemagne et en Autriche. A ce point de vue, le congrès des assurances sociales, qui doit se réunir à Bruxelles à la fin du mois de juillet de cette année, fournira de précieuses indications qui pourront encore être utilisées avec fruit sinon par le Conseil national, du moins par le Conseil des Etats. Si nous voulons éviter les écueils auxquels l'Allemagne et l'Autriche se sont heurtées dans l'organisation de leurs assurances obligatoires, nous ne saurions étudier de trop près les expériences de ces deux Etats. Il faut reconnaître qu'elles ne sont pas toutes encourageantes. Ce n'est pas une raison cependant pour ne pas rendre hommage aux efforts que la commission du Conseil national a faits pour rendre acceptable le projet de M. Forrer et pour l'adapter aux institutions de notre pays.

Nouvelles

Dépêches du dimanche, de l'Agence télégraphique suisse

Paris, 5 juin. — A la Chambre, répondant à une interpellation sur le renvoi de nombreux ouvriers des mines de la Grand-Combe, M. Turrel justifie la conduite de la Compagnie. Il dit que la cause de la diminution du travail est dans la concurrence des charbons anglais importés à Marseille.

Au cours de la discussion, M. Gérault-Richard, socialiste, ayant traité ses collègues de mouchards, la Chambre vote la censure avec expulsion temporaire.

M. Gérault-Richard refusant de sortir, le président suspend la séance. Pendant la suspension de la séance, un piquet de huit soldats est entré dans la salle, et le colonel commandant au Palais Bourbon a mis la main sur l'épaule de M. Gérault-Richard, et l'a engagé à sortir. Celui-ci y a consenti, ajoutant qu'il ne cédaient qu'à la force, et criant : « Vive la révolution sociale ! » Quelques socialistes restés dans la salle ont applaudi. A la reprise de la séance, M. Jaurès a demandé à interpellier sur l'atteinte portée à la liberté d'un député. M. Brisson s'y est opposé, la question n'étant pas à l'ordre du jour. (Violentes protestations à l'extrême gauche.)

La séance a été ensuite levée au milieu d'un grand tumulte.

Prochaine séance jeudi. Madrid, 6 juin. — La reine confèrera aujourd'hui avec M. Canovas, et lui communiquera le résultat de ses diverses entrevues.

Belfort, 6 juin. — Le concours international de gymnastique qui a eu lieu aujourd'hui a été très fréquenté. Les gymnastes suisses ont été très applaudis.

Klausenbourg, 6 juin. — La localité de

Felsincz a été presque entièrement détruite par une trombe.

Barcelona, 6 juin. — Un individu a jeté une bombe de dynamite près de la maison du conseil municipal. Les dégâts sont importants. Un cheval a été tué. L'auteur de l'attentat est inconnu. On croit qu'il s'agit d'une vengeance personnelle.

Paris, 6 juin. — A la suite d'un article paru dans la France du Sud-Ouest, un duel à l'épée a eu lieu ce matin entre MM. Mirman et Thomson. A la dixième reprise, M. Mirman a été atteint à l'avant-bras.

Le résultat du steeple-chase international d'Anteuil est le suivant : 1^{er} Solitaire ; 2^e Valoir ; 3^e Grudon, cheval anglais.

M. Félix Faure, les ambassadeurs marocains et plusieurs diplomates assistaient aux courses.

Voiron, 6 juin. — A la suite d'une trombe d'eau, la rivière a débordé hier soir, emportant de nombreuses maisons et usines de Voiron et des environs de Moirans. Les eaux ont subitement monté de 6 mètres. Jusqu'à présent, on ne signale qu'une seule victime. Les dégâts sont évalués à dix millions.

4000 ouvriers seront sans travail pendant deux mois.

Madrid, 6 juin. — La reine-régente a confirmé ses pouvoirs à M. Canovas ainsi qu'au cabinet démissionnaire. Les ministres se réuniront dans la soirée.

Paris, 6 juin. — Une note Havas dit que M. Félix Faure a informé le conseil des ministres qu'il se rendrait en Dauphiné et en Savoie au mois d'août.

Lucerne, 6 juin. — L'assemblée des hommes de confiance du parti ouvrier suisse, convoquée en même temps que le comité central du Grutliverein, pour discuter les questions fédérales à l'ordre du jour, a eu lieu aujourd'hui. Les représentants de 18 cantons y assistaient. L'assemblée a d'abord discuté le rachat des chemins de fer et les assurances. Elle a établi un certain nombre de conditions, de l'exécution desquelles elle ferait dépendre l'acceptation de ce projet.

Les questions relatives à l'élection du Conseil fédéral par le peuple et à l'introduction de la représentation proportionnelle pour les élections au Conseil national ont été renvoyées à une commission.

La prochaine assemblée des délégués du Grutliverein aura lieu à St-Gall.

Olten, 6 juin. — Un Italien a été poignardé ce soir par un de ses compatriotes, à la suite de contestations au jeu.

Coire, 6 juin. — L'assemblée générale de la Société suisse des typographes a eu lieu aujourd'hui. 20 sections y étaient représentées par 40 délégués. Le rapport et les comptes ont été approuvés. L'assemblée a décidé en principe, par 942 voix contre 533, d'entrer dans le Schweizerische Gewerkschaftsbund. Le comité a été chargé d'élaborer un tarif pour le travail à la machine à composer. L'assemblée a adopté une résolution exprimant le vœu que le travail cesse partout le 1^{er} mai. St-Gall reste Vorort. Soleure a été désigné comme siège de la commission de révision, et Berne comme lieu de réunion pour 1898. Les délibérations ont duré 6 heures.

Berne, 6 juin. — On nous demande de reproduire le télégramme suivant adressé par la Croix-Rouge grecque au Comité international : « Athènes 4 juin. — La Croix-Rouge grecque recevra avec reconnaissance tous les secours qui lui seront envoyés, soit en espèces, soit en matériel, sous la forme d'objets d'un usage général, tels que conserves alimentaires, vêtements, etc. »

Frauenfeld, 6 juin. — M. Rebsamen, directeur de l'École normale cantonale à Kreuzlingen, est mort aujourd'hui.

Brienz, 6 juin. — A la suite des violents orages de ces jours derniers, le Lammbach a de nouveau débordé hier. La ligne du chemin de fer et la route près de Kienholz ont été recouvertes sur une certaine étendue par une masse de débris. On espère que la circulation, qui est maintenant interrompue, sera rétablie demain ou après demain. Malgré les observa-

tions qui lui avaient été faites, un voiturier a voulu passer sur les débris amenés par le torrent. Son cheval s'est enfoncé jusqu'au ventre, et ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on a réussi à le retirer de sa fâcheuse situation.

La guerre turco grecque

La Canée, 6 juin (7 h. 15 soir). — Un voilier à bord duquel se trouvaient 14 Grecs armés, dont le fils du colonel Manos, a été capturé sur les côtes crétoises.

Athènes, 6 juin (7 h. 40 soir). — M. Ralli a déclaré qu'il convoquera la Chambre dans le courant du mois. Il demandera probablement un vote de confiance.

L'officiuse Agence télégraphique russe, de Saint Pétersbourg, publie la note suivante :

Les différentes versions du télégramme adressé le 17 mai par le tsar au sultan et qui décida ce souverain à accepter l'armistice avec la Grèce ont prêté à des commentaires erronés. On croit donc devoir publier le texte exact de ce document. Le voici :

Tsarskoé-Selo, 17 mai. Votre Majesté impériale ne sera pas surprise si les relations de sincère amitié et de bon voisinage qui existent entre nous me portent à faire un appel à ses sentiments les plus élevés et m'inspirent le ferme espoir qu'elle ne tardera pas à couronner les succès remportés par ses vaillantes armées dans une lutte héroïque, par une parfaite fidélité aux intentions modérées et pacifiques qu'elle a proclamées au début de la guerre.

En faisant arrêter le mouvement de ses troupes en Grèce et en accueillant favorablement la médiation des grandes puissances pour le rétablissement de la paix, Votre Majesté impériale acquerrait un double titre à la haute estime qui l'entoure et accomplirait un acte de profonde sagesse dont, personnellement, je saurais garder à jamais le souvenir.

» NICOLAS. »

COMMUNE DE LA CHAUX-DE-FONDS

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance tenue le vendredi 4 juin 1897 à 5 h. du soir

Présidence de M. Arnold Grosjean, président. (Suite et fin.)

L'ordre du jour appelle :

Nomination d'un conseiller communal

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Fritz Steiner qui annonce qu'il ne peut accepter de faire partie du Conseil communal.

M. Adamir Sandoz désirerait savoir si la majorité entend accorder un siège au groupe socialiste.

M. M. Baur fait remarquer à M. Sandoz qu'il ne peut pas être procédé comme il le demande ; il s'agit de faire des présentations et chacun votera comme il l'entendra.

M. J. Schweizer appuie M. A. Sandoz ; le groupe socialiste désirait savoir à quoi s'en

tenir pour le cas où il ferait une proposition sérieuse.

M. le président fait remarquer [que nous ne sommes pas réunis en assemblée préparatoire et que nous devons suivre à notre ordre du jour.

M. A. Sandoz croyait sa demande raisonnable ; s'il y a parti pris de ne pas accorder un siège à son groupe, qu'on ait le courage de le dire et alors celui-ci n'aura plus qu'à se retirer.

M. W. Biolley constate que le Conseil général n'a pas l'habitude de faire usage de bonne foi et de loyauté.

M. le président invite M. Biolley à être parlementaire et à mesurer ses expressions.

M. W. Biolley ne croit pas avoir été ni malhonnête, ni anti-parlementaire.

M. Ch.-F. Redard invite le Conseil à ne pas s'égarer dans une discussion pareille ; nous avons un travail plus sérieux à faire.

M. Ch.-F. Redard invite le Conseil à ne pas s'égarer dans une discussion pareille ; nous avons un travail plus sérieux à faire.

M. Ch.-F. Redard invite le Conseil à ne pas s'égarer dans une discussion pareille ; nous avons un travail plus sérieux à faire.

Bulletins délivrés et rentrés 34. Majorité 18. M. Aug. Monnier est nommé par 25 voix. M. W. Biolley en obtient 9.

II

Nomination des commissions permanentes réglementaires.

M. le président invite MM. Fritz Baumann, E. Jeanmaire, A. Montandon, E. Bachmann, Ls Reinbold, W. Beck, Ls Calame-Colin, Ch. Ducommun, Aristé Robert, à fonctionner comme questeurs.

M. P. Mosimann, président du Conseil communal, demande au Conseil de proroger les pouvoirs de la commission de l'Hôpital de quelques mois et ceux de la commission des travaux publics et du feu de quelques semaines.

Le nouvel hôpital sera probablement inauguré en octobre prochain ; un nouveau règlement qui diffère probablement de celui actuel devra être élaboré d'ici là ; il serait donc préférable de ne procéder à la nomination de la commission que lorsque l'hôpital sera terminé et le règlement adopté.

M. W. Biolley constate que l'art. 19 du règlement prévoit que le Conseil général doit procéder à la nomination de ces deux commissions ; la loi sur les communes prévoit également leur nomination ; or il ne comprendrait pas que pour des raisons qui ne sont pas pertinentes l'on commençât par faire un accroc à la loi et au règlement.

MM. Ed. Tissot et Ed. Perrochet, conseillers communaux, soutiennent la proposition de prorogation, qui est votée par 21 voix con-

puyé sur ce détail, avait demandé l'adresse du vieillard et était entré chez lui. En montant chez un autre locataire, Guilia avait entendu parler très haut, avec une sorte de violence. La voix de Matteo paraissait implorer, tandis que le beau jeune homme parlait avec violence comme s'il imposait sa volonté.

— Mais, demanda Octave, vous connaissiez donc Matteo avant la catastrophe de Gagny ?

— Oui, répondit Lasseny, j'en suis également sûr, et c'est pour cela que j'ai tout mis à l'œuvre afin d'obtenir un aveu qui m'eût permis de le protéger, de le sauver...

— Court-il un danger ?

— Incessant.

— A-t-il un ennemi ?

— Un seul.

— Tu le connais ?

— Cet ennemi est son fils !

tre 6, puis le Conseil procède à la nomination des commissions ci-après :

Commission scolaire

Table with columns: MM., Par voix, MM., Par voix. Lists members of the school commission and their respective votes.

Ecole de Commerce

Table with columns: MM., Par voix, MM., Par voix. Lists members of the commerce school commission and their respective votes.

Ecole d'horlogerie et de mécanique

Table with columns: MM., Par voix, MM., Par voix. Lists members of the watch and mechanics school commission and their respective votes.

Commission de l'Ecole d'Art

Table with columns: MM., Par voix, MM., Par voix. Lists members of the art school commission and their respective votes.

Commission de l'Orphelinat des jeunes garçons

Table with columns: MM., Par voix, MM., Par voix. Lists members of the orphanage commission and their respective votes.

Table with columns: MM., Par voix, MM., Par voix. Lists members of the commission and their respective votes.

Bulletins délivrés et rentrés 25. — Majorité 13.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

Obtenu des voix : MM. M. Par voix. Lists members and their votes.

FEUILLETON DE L'IMPARTIAL 50

LE

Martyre d'un père

PAR

Raoul de Navery

— Merci, Monsieur, répondit Madone, je suis grande, maintenant, je préfère des livres.

Le jeune homme quitta son malade et rentra chez son père. Lasseny l'attendait.

Il comprit tout de suite que son fils venait d'éprouver une émotion violente.

— Voyons, dit-il, qu'est-il survenu ?

— Une chose étrange, une aventure, un roman, un drame ; ne ris pas, mon père, j'ai le cœur troublé. Tu te souviens de Madone et de Matteo ?

— Certes ! répondit Pierre Lasseny.

— Pendant ton absence, Madone, folle de douleur, m'a envoyé chercher par une vieille Italienne. Ou plutôt, c'est toi que l'on demandait ; mais tu n'étais pas là, le pauvre homme était ou paraissait mort, et j'ai couru. Une congestion amenée par un chagrin violent. On eût dit que l'aïeul et l'enfant venaient d'échapper à un danger imminent. Leurs regards, leurs sourires, leurs larmes, car tous deux retenaient mal les pleurs sous leurs paupières, révélaient qu'une scène terrible venait de se passer. En redescendant, j'ai trouvé Guilia, qui sert de domestique à Madone, car cette enfant ressemble, dans le milieu qu'elle habite, à une petite princesse travestie en contadine. Un louis m'a suffi pour délier la langue de Guilia. Elle m'a raconté qu'une heure environ avant l'attaque de Matteo, un homme d'environ trente-cinq ans, très beau, elle a fortement ap-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

Chronique suisse

Rachat. — La commission du Conseil des Etats pour le rachat, réunie ces deux derniers jours, a refusé d'apporter aucun changement

gnes d'un tel dépôt. Je l'emporterai, nous nous en irons n'importe où. Je crois à la Providence, Monsieur. Elle n'aurait pas permis que j'échappasse à tant de dangers, si elle ne voulait pas me sauver.

— Me permettez-vous de vous adresser une question grave ?

— Je répondrai, Monsieur, à tout ce que vous me demanderez.

— Vous deviez passer dix ans... là bas ?

— Je me suis évadé... dit Pascal Marsan.

— Malheureux ! une dénonciation peut vous perdre !

— Et l'on m'a menacé hier de cette dénonciation.

— La situation est terrible, mais non perdue. Je vous le répète, je crois pouvoir être certain qu'en m'adressant à un très haut fonctionnaire à qui j'ai sauvé la vie, il me promettra qu'on vous laissera tranquille à Paris. D'ailleurs, lors du procès qui vous fut intenté, on trouva dans toute cette affaire assez de détails bizarres et mystérieux pour qu'un doute restât dans l'esprit de plus d'un homme de cœur et d'intelligence. Quant à moi, Pascal, je n'ai jamais douté. Plus tard, seulement, j'ai compris à qui vous vous sacrifiez, et vous avez eu tort, mieux valait laisser agir la justice.

— Docteur, répondit Pascal, le mal est fait et ma vie brisée. Dans tout ce qui se passe, je ne vois que l'enfant. Forçat évadé, je n'ai ni le pouvoir ni le droit de me plaindre. Le père de Madone est revendu. Il demande sa fille... Je refuse de la lui livrer, parce que je ne veux pas qu'il rende sa fille témoin d'une vie de désordre. Mais alors devant la justice, même si cette justice me croyant assez châté me laissait libre, il dira : «De nous deux quel est le père le plus digne de garder l'enfant, le forçat ou le libertain ? Vous savez, Monsieur, ce que vous répondrait votre conscience, mais vous n'ignorez pas ce que dirait la justice ! L'homme en rupture de ban compte moins qu'un mort.

— Ah ! malheureux ! malheureux ! s'écria le docteur.

à l'économie générale du projet. Cette question importante paraît devoir être discutée avec le même parti-pris que feu la Banque d'Etat. Les parrains du projet n'admettent pas qu'on leur change en nourrice, si méfait soit-il. Ils ont dit leur volonté, tout le monde doit se soumettre. Chose singulière, la commission n'a pas même voulu aborder le côté financier de l'opération. Cette question est pourtant capitale puisqu'il s'agit de mettre à la charge de la nation un engagement de un milliard à douze cents millions. Nos députés oseront-ils voter un engagement semblable sans même en avoir pesé les risques ?

Nouvelles des cantons

VAUD. — Une curieuse anecdote, dont une femme des environs de Lausanne a été l'héroïne, a été rapportée à la dernière séance de la Société vaudoise des sciences naturelles.

Cette femme, qui possédait quelques économies, avait eu l'idée, — plutôt malencontreuse — de les serrer, sous forme de billets de banque, dans un petit coffret de métal, placé dans le « cache-plat » d'un poêle. Son fils, ignorant l'existence de ce dépôt et trouvant un jour la chambre trop froide, fit du feu dans le poêle. Il en fit trop. Le petit coffret fut surchauffé à tel point que les billets qu'il renfermait se carbonisèrent. On juge du désespoir de la femme quand elle constata ce qu'était devenu son trésor !

Ne pouvant se résoudre à le considérer comme totalement perdu (quelques fragments de billets montraient encore des inscriptions lisibles), elle le porta chez M. Morier-Genoud, notaire, pour lui demander conseil.

M. Morier-Genoud, pensant que la chimie pourrait lui venir en aide, consulta à son tour M. Amann, et celui-ci se mit en rapport avec M. A. Tauxe, un ingénieur inventif, fort adroit de ses mains et très expert en photographie. Après avoir déplié avec des précautions infinies les restes précieux des billets de banque et les avoir piqués sur des feuilles de carton, MM. Amann et Tauxe les photographièrent. L'opération eut un succès complet. À la loupe on peut lire sur chaque billet le nom de la banque, la valeur et le numéro de la coupure. Le coffret contenait cinq billets de 50 fr. et deux billets de 100 fr. Les banques auxquelles M. Morier Genoud fit présenter la photographie et les restes carbonisés ont toutes restitué en espèces sonnantes la valeur des billets, et la femme est rentrée en possession de ses économies. Elle ne les mettra plus dans son poêle.

Chronique neuchâteloise

Gorges de la Reuse. — Le Conseil d'Etat a accordé à la Société des Gorges de la Reuse une subvention de 350 francs pour la construction d'un sentier entre le Saut-de-Brot et la Ferme-Robert, en partie dans les forêts de l'Etat.

Le Locle. — Une bande d'individus, se disant remouleurs, se présentent ces jours dans les maisons du Locle, sous prétexte de chercher des couteaux et ciseaux à aiguiser.

Vendredi, l'un d'eux pénétrait dans un logement de la rue du Temple pour faire des offres et, profitant d'un moment où la ménagère le laissait seul dans une chambre, il s'emparait de deux bagues d'or déposées dans une coupe. Dès qu'il fut parti, le larcin fut découvert. Recherché aussitôt, il fut trouvé en possession des deux bagues qu'il rendit du reste sans difficulté.

Geneveys sur Coffrane. — Le Conseil d'Etat a cassé l'élection de dix membres du Conseil général.

Frontière française

Orages. — On signale de tous côtés des orages fréquents sur toute la région jurassienne; celui de vendredi, vers midi, a été particulièrement violent sur le mont du Bizot et a causé un véritable désastre. Une ferme a été complètement incendiée, sans qu'on ait pu rien sauver de son contenu, et une autre maison rurale a été atteinte par la foudre qui, sans y mettre le feu, l'a déchiquetée, démolie en bonne partie, faisant sauter les murs et brisant les poutres. L'immeuble est devenu inhabitable.

À la même heure, la foudre est aussi tombée dans un pâturage de Noël-Cerneux et a tué cinq vaches.

Chronique locale

Service postal. — Quelques personnes nous expriment leur étonnement de ce que des colis consignés à Genève le soir avant la fermeture des bureaux ne sont plus distribués chez nous que dans l'après-midi du lendemain, cela depuis l'horaire d'été, tandis que durant tout l'hiver ces colis, consignés à la même heure à Genève, étaient toujours distribués pendant la matinée.

D'après les informations que nous fournissons M. l'administrateur des postes de notre

ville, l'ordre a été en effet donné par la direction centrale à l'express partant de Genève la nuit, de ne plus prendre les colis hors sac et sans valeur, l'ambulance de ce train ayant un service très chargé.

Il n'en résulte pas moins pour notre industrie un préjudice effectif, le précepte: *Time is money* étant passé dans nos mœurs plus encore que dans notre langage. Aussi bien ne doutons-nous pas que cette simple observation ne suffise pour que la direction ne revienne, même au prix d'un effort, à l'organisation précédente.

Droits d'auteur. — Chacun sait aujourd'hui la lutte homérique engagée entre les sociétés suisses de musique et la Société des compositeurs ou son représentant, M. Knosp-Fischer. Ce dernier a fait publier souvent des jugements qui lui donnaient raison dans ses réclamations. Mais voici qu'aujourd'hui une société a obtenu un jugement concluant en sa faveur à elle, et cette société, c'est l'Odéon de notre ville.

En deux mots, voici les faits. Il y a une dizaine d'années, l'Odéon avait conclu, comme la plupart des sociétés, avec M. Knosp un contrat par lequel elle s'engageait à lui payer une somme annuelle pour la série de ses concerts. Ce contrat fut prorogé pendant deux ou trois ans, puis, l'Odéon s'apercevant que la somme prévue par le contrat dépassait le 2% légal de ses recettes, refusa de le renouveler. Ne l'ayant pas dénoncé à temps, elle dut le payer encore une année, mais dès lors elle n'a plus payé un sou, tout en offrant de payer le 2% de ses recettes, tandis que l'agent voulait l'obliger au maintien du contrat antérieur. De fil en aiguille, l'agent, M. Knosp, eut l'inconcevable idée d'actionner au pénal MM. Gogler et Barbier, président et secrétaire de l'Odéon. Le procès fut engagé en février dernier. Il vient d'être terminé par l'arrêt de non lieu dont voici l'une des copies :

(Copie)

Le juge d'instruction, en exécution de l'article 304 du Code de procédure pénale, avise M. Alphonse-Edouard Gogler, rue Léopold-Robert 32, que, par son arrêt du 1^{er} juin 1897, la Chambre d'accusation a prononcé qu'il n'y a pas lieu à suivre au pénal à la poursuite dirigée contre lui-même pour infraction à la loi fédérale sur la propriété littéraire et artistique (plainte du 22 février 1897). La Chaux-de-Fonds, 5 juin 1897.

Le juge d'instruction, (signé) BOURQUIN.

Bien que ce jugement ne porte pas sur un débat civil, il est bon de le faire connaître. Du reste nous espérons bien qu'après nouvel examen de la question par le Conseil fédéral, les sociétés seront exonérées de tout droit d'exécution, car aucune ne poursuit de but de lucre proprement dit, aucune ne donne des dividendes. Quant aux auteurs, ils n'auraient qu'à se réserver, vis-à-vis de leurs éditeurs, une part au bénéfice de la vente pour être les premiers intéressés à l'exécution, gratuite pour les sociétés, de leurs œuvres. Aujourd'hui déjà, et au seul point de vue de l'honneur, beaucoup de compositeurs prient les sociétés de vouloir bien exécuter leurs œuvres, et il en est même qui leur offrent pour cela des honoraires et des remboursements de frais. Aussi est-ce dans le sens de la liberté et de la gratuité que chacun, croyons-nous, finira par trouver le mieux son compte.

Rectification. — On informe le National que le toit d'une maison en construction à la Place d'Armes, qu'on disait s'être effondré, a été simplement démolie, en raison de défauts remarqués par l'architecte. Le jour même, il était déjà reconstruit.

Fraternité. — Nous rappelons encore une fois l'assemblée générale de demain mardi, à 8 1/2 heures, à la Croix-Bleue.

Bienfaisance. — Le comité du Dispensaire a reçu avec une vive reconnaissance les sommes suivantes :

Fr. 5.30 d'un anonyme.
 » 10, —
 » 5, — (Communiqué.)
 — Le comité de la Bonne-Oeuvre a reçu avec une vive reconnaissance les dons suivants :
 Deux reliquats de comptes Fr. 12.55
 De M. F., par M. P. B. » 5, —
 (Communiqué.)

Dernier Courrier et Dépêches

Berne, 5 juin. — La police municipale a arrêté hier un individu qui se livrait à la traite des blanches. La correspondance saisie sur lui prouve qu'il se livrait à un trafic étendu, aussi bien en Suisse qu'à l'étranger.

Cernier, 7 juin. — Les ouvriers de la fabrique Perrenoud & C^o sont en grève depuis samedi.

Agence télégraphique suisse

Berne, 7 juin. — Le Conseil d'administration du nouveau théâtre de Berne a décidé

d'ouvrir, entre les architectes suisses ou domiciliés en Suisse un concours pour les plans du nouveau théâtre. Le jury est composé de MM. Gos, à Genève, Lautenschläger, chef de machinerie à Munich, Vischer-Sarasin, architecte à Bâle, professeur Auer, à Berne, et Bluntschli, architecte à Zurich.

Une somme de 6000 francs est mise à sa disposition pour les prix.

Sion, 7 juin. — La journée de samedi a été marquée à Salvan par une série d'accidents. Ensuite d'une rupture d'échafaudage, 2 ouvriers sont tombés de la hauteur d'un troisième étage. L'un d'eux, père de famille, a expiré et l'état de l'autre est grave, mais on espère le sauver.

Trois enfants, qui jouaient au pied de l'échafaudage, sont plus ou moins grièvement atteints.

Un ouvrier maçon italien est tombé d'une certaine hauteur et a été relevé avec de graves contusions.

Enfin sur deux autres chantiers, un coup de mine a atteint deux ouvriers carriers assez fortement.

Berne, 7 juin. — L'assemblée réunie ici en vue de la fondation d'un Bauernbund et d'un secrétariat agricole s'est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Jenny, conseiller national.

Elle a décidé, après une assez longue discussion, par 156 voix contre 38, d'aborder de suite la discussion définitive des statuts.

Rolle, 7 juin. — Hier, à 10 h. 1/2, quatre jeunes gens, deux jeunes filles et deux jeunes gens de 18 à 25 ans, étaient montés dans un canot qui chavira à 150 mètres du bord. Tous les quatre ont été noyés.

Belfort, 7 juin. — Au concours international, les gymnastes suisses se sont distingués. Les suivants ont obtenu des couronnes :

Concours artistique : Jean Favre, Locle; Béguelin, St-Imier; Schelling, La Chaux-de-Fonds; Guinand, Tavannes.

Jeux olympiques : Hasler, Bâle; Schutty, Bâle; Kocher, St-Imier; Thurneisen, Bâle.

Résultats des sections :
 Françaises : Besançon, Châlons, Nancy.
 Suisses : Tramelan, Délémont, Tavannes, Le Locle.

Philippopolis, 7 juin. — Les communications postales sont interrompues, par suite d'inondations, avec l'Ouest de l'Europe.

La guerre Turco-Grecque

Athènes, 6 juin (11 h. soir). — Le gouvernement a empêché le départ de bandes armées pour la Crète. Le navire *Paralos* a été chargé de surveiller à cet effet la mer de Cérigo. On interprète ces ordres comme une application effective des promesses données aux puissances.

Athènes, 7 juin (2 h. du matin). — Le gouvernement a reçu des nouvelles officielles sur les infamies inouïes que commet la soldatesque turque en Epire. Les soldats violent les femmes et maltraitent cruellement leurs maris ou leurs frères qui cherchent à les protéger; ils souillent les églises et pillent tout ce qu'ils trouvent. Les dépêches officielles mentionnent les noms des personnes qui ont eu à souffrir de ces actes et des villages qui ont été pillés, et constatent l'horreur indicible que ces nouvelles provoquent.

Près de Lamia aussi, les irréguliers commettent toutes sortes de pillages contre les villages des environs.

Londres, 7 juin. — Une dépêche de Constantinople au *Standard* signale que les familles de Yildiz Kiosque effectuent des spéculations considérables. On y voit l'indice du succès prochain des négociations.

— Le correspondant d'Athènes du *Daily Chronicle* apprend de bonne source que les puissances acceptent, comme conditions, le paiement d'une indemnité de 3 millions de livres et la cession à la Turquie de deux points des frontières qui, jusqu'à maintenant, étaient neutres.

Constantinople, 7 juin. — Le sultan a reçu vendredi en audience spéciale la mission militaire suisse, soit le colonel Boy de la Tour, le major Bornand et le capitaine de Wattenwyl, revenant de Thessalie.

L'entrevue a été très cordiale. Le sultan a invité la mission à lui présenter un rapport sur ses impressions quant à la campagne de l'armée turque en Thessalie.

PASSE-TEMPS
du 6 juin 1897

N° 42. — PROBLÈME
par J. B. S.

Un escargot s'avise de grimper au haut d'un poteau télégraphique haut de 9 mètres au-dessus du sol. Pendant le jour (de 12 heures) il monte de 2 m. 70 cm., mais, pendant la nuit, il redescend de 2 m. 10 cm. Au bout de combien de temps arrivera-t-il au haut du poteau ?

N° 43. — LOGOGRIPE

Je suis, avec sept pieds, une terrible injure, Par Céline adressée à son fiancé parjure ; Mais quand, mon cœur ôté, encore tendra il était, Ce que j'apprends à tous, près d'elle il l'oublait.

Prime : Un volume

Solutions (du 30 mai)

N° 40. — PROBLÈME
par J. B. S.
Le premier vaut 11 fr. 25, le second 6 fr.

N° 41. — MOT HEXAGONE
par L. M.
B R U
R A N G
U N I O N
G O G O
N O N

Solutions justes :

Juliette — Pipolet.

Une solution juste :

J. B. B. Renan — L. K. Norvège.

La prime est échuë à Pipolet.

Extrait de la Feuille officielle

Faillites

Ouverture de faillite

Succession répudiée d'Adolphe Humbert-Droz, quand vivait graveur, à la Chaux-de-Fonds. Date de l'ouverture de la faillite : le 20 mai 1897. Clôture des productions : le 23 juin 1897.

Concordats

Délibération sur l'homologation du concordat

Charles-Eugène Béguelin, négociant, à la Chaux-de-Fonds. Jour, heure et lieu de l'audience : vendredi 11 juin 1897, à 10 1/2 heures du matin, au château de Neuchâtel. Commissaire : Henri Hoffmann, substitut du préposé à l'office des faillites, à la Chaux-de-Fonds.

Etat civil de La Chaux-de-Fonds

Des 4 et 5 juin 1897

Recensement de la population en Janvier 1897 :
 1897 : 31,157 habitants,
 1896 : 30,271 »

Augmentation : 886 habitants.

Naissances

Silbermann Henri, fils de Kelman, horloger, et de Rosa née Jacobson, Turc.
 Sigrist, Charles-Frédéric, fils de Frédéric-Louis, agriculteur, et de Marie née Fuhrer, Bernois.

Promesses de mariage

Blandenier Frédéric-Louis, doreur, et Robert-Tissot née Dennler Anna-Maria, négociante, tous deux Neuchâtelois.
 Voyanne, Albert-Armand, horloger, Bernois, et Jacot-Guillarmod, Julie-Anna, Neuchâteloise.
 Wäber, Georges-Edouard, fabricant d'horlogerie, Bernois, et Hänggi, Emma-Catharina, Soleuroise.
 Bourquin, Alcide-Ernest, boîtier, et Balimann née Fankhauser, Pauline-Lina, horlogère, tous deux Bernois.

Mariages civils

Evard Camille, commis, et Perret-Gentil Emma, horlogère, tous deux Neuchâtelois.
 Maleszewski Jean, horloger, Vaudois, et Monnin Ida-Rachel, horlogère, Bernoise.
 Grossenbacher Albert, horloger, Bernois, et Feuvrier Silvanie, négociante, Française.
 Vuilleumier, Georges-Henri, pivotier, Neuchâtelois et Bernois, et Evard, Blanche-Mathilde, tailleur, Neuchâtelois.
 Alber, Walther, remonteur, Bernois, et Pauid, Laure-Bertha, horlogère, Vaudoise.

Décès

(Les numéros sont ceux des jalons du cimetière.)

21700. Stähli Johannes, veuf de Anna née Gnägi, Bernois, né en 1829.
 21701. Berthe-Hélène, fille illégitime, Bernoise et Neuchâteloise, née le 24 juin 1896.
 21702. Girardin n^oe Bouhelier, Maria-Célinie, épouse de Jules Auguste, Bernoise, née le 26 septembre 1849.
 21703. Moser, Frédéric, fils de Albert et de Catherine Charprier, Bernois, né le 5 mai 1802.

Jolies étoffes pour habits de garçons, en centaines de dessins, déjà depuis 2 fr. 40 le mètre. Echantillons de ces étoffes, de même que de celles de vêtements pour messieurs, jaquettes, manteaux de pluie, capes pour dames, etc., envoi franco.

Muller-Mossmann
Expédition de draps 4160-30

* Schaffhouse *

Toujours disponibles des milliers de restes de 1 à 6 mètres d'étoffes toutes modernes d'un bon marché insurpassable.

L'Impartial est en vente tous les soirs, dès 7 1/4 heures, au Magasin de Tabacs et Cigares Au Brésilien, rue Léopold Robert 6. — 5 c. le numéro.

Imprimerie A. COURVOISIER, Chaux-de-Fonds

BANQUE FÉDÉRALE

(Société Anonyme)
LA CHAUX-DE-FONDS
COURS DES CHANGES, 7 Juin 1897.

Comptes communs aujourd'hui, sans variations importantes, acheteurs en compte-courant, ou au comptant, moins 1/2 %, de commission, de papier bancaire sur :

	Esco.	Cours
Chèque Paris	100	100.52 1/2
Courant et petits effets longs	2	100.52 1/2
3 mois) acc. françaises	2	100.55
3 mois) min. fr. 3000.	2	100.57 1/2
Chèque min. L. 400	2	95.28
Courant et petits effets longs	2	25.21 1/2
3 mois) acc. anglaises	2	25.26
3 mois) min. L. 400	2	25.28 1/2
Chèque Berlin, Francfort	3	123.80
Courant et petits effets longs	3	123.80
3 mois) acc. allemandes	3	123.88 1/2
3 mois) min. M. 3000.	3	123.92 1/2
Chèque Gènes, Milan, Turin	5	95.70
Courant et petits effets longs	5	95.85
3 mois, 4 chiffres	5	95.85
3 mois, 4 chiffres	5	96.05
Chèque Bruxelles, Anvers	100	100.50
3 à 3 mois, traites acc., 4 ch.	3/4	100.45
Mon acc., bill., mand., 3 et 4 ch.	3/4	100.50
Chèque Amsterdam	3	208.90
3 à 3 mois, traites acc., 4 ch.	3/4	209.05
Mon acc., bill., mand., 3 et 4 ch.	3/4	209.00
Chèque et courants	4	210.95
3 mois) acc. allemandes	4	210.95
3 à 3 mois, 4 chiffres	4	210.95
New-York	5	5.16 1/2
Suisse... Jusqu'à 4 mois	3/4	par
Billets de banque français		100.48 1/2
allemands		123.75
russe		2.66
autrichiens		210.80
anglais		25.23
italiens		95.60
Représentations d'or		108.47 1/2
Suisses		25.48
Pièces de 50 mark		24.75

Avis officiels

DE LA

Commune de la CHAUX-DE-FONDS

Paiement de l'assurance des bâtiments

La contribution annuelle d'assurance sera perçue à la Caisse communale (Hôtel communal, 2^e étage), du mercredi 9 au mercredi 16 juin 1897, chaque jour, de 8 h. à midi et de 2 à 5 h. du soir. A partir du jeudi 17 juin les contributions non rentrées seront réclamées au domicile des retardataires et à leurs frais. Le taux de la contribution est le même que précédemment.

On est prié de présenter les polices (papier jaune).
8422-5 Caisse communale.

Enchères publiques

Mercredi 9 juin 1897, à 1 h. après midi, il sera vendu à la Halle aux enchères, Place Jaquet-Droz, un grand choix de MONTRES égrenées. 8212-2

Enchères publiques

Il sera vendu mercredi 9 juin 1897, dès 10 h. du matin, à la Halle aux enchères, Place Jaquet-Droz, les numéros échus de l'Agence de prêts sur gages R. Schneider, rue du Stand 12. 8213-2

Vente publique d'un corps de propriété

Lundi 21 juin 1897, dès 2 h. après midi, en l'hôtel du Cheval-Blanc, à Renan, l'hoirie de feu EDOUARD SANDOZ-VISSAULA exposera en vente publique et volontaire, sous de favorables conditions, le corps de propriété qu'elle possède à proximité du village de Renan, sur la route des Convers, lieu dit «à la Saignette», se composant du chéval d'une maison incendiée, avec tous les matériaux en provenant, d'une remise assurée 12.000 fr. et en outre de jardins, verger avec arbres fruitiers, terres labourables et pré, plus une parcelle de forêt, le tout d'une superficie de 16 hectares 31 ares 98 centiares. Estimation cadastrale totale, 24.080 fr. Cette propriété est avantageusement située et d'un bon rapport.
Renan, le 29 Mai 1897.

Par commission :
8081-2 A. MARCHAND, NOT.

Tapissier-Matelasier

se recommande aux personnes de la localité et des environs, pour le remontage des matelas, paillasses à ressorts, canapés, etc. et en général tout ce qui concerne sa profession. Prix modérés. — S'adr. à M. ALF. QUILLET, rue du Progrès 99a, au 2^e étage, à gauche. 8216-1

Saison d'Eté

- Bas et Chaussettes.
- Jupons blancs, moirés et Alpaga.
- Tabliers d'enfants, nouveautés, blancs et couleurs.
- Robes en mousseline, zéphir et cachemire. 1437-205
- Capotes et Chapeaux de bébés.
- Blouses pour dames et fillettes.
- Cache-Corsets dep. —.80
- Rubans —.10
- Voliettes —.40
- Broderies-dentelles —.10
- Gants, longu' 4 boutons —.30
- Coton noir, l'écheveau —.35

Au Bazar Neuchâtelois

OMBRELLES - CORSETS

Escompte 3 p. c.

Station climatérique Hôtel et Pension de la Comballaz

Station de Chemin-de-fer Aigle 6788-1

Confortable établissement de 90 lits, situé sur la belle et pittoresque route de Château-d'Éx. — Promenades et excursions des plus variées. — Poste et téléphone à l'Hôtel. — Service postal régulier. — Cultes catholique, anglican et protestant. — Prix pour chambre et pension depuis 5 fr. — Arrangements pour familles et pensionnats de Demoiselles.
J. LANDRY-STÄHLIN.

Les Bains du Schmittweyer (près Thonne)

Bureau télégraphique Steffisburg O. H. 99 7722-1
Steffisburg sont ouverts Téléphone

Source saline ferrugineuse. Air pur et fortifiant. Agréables promenades dans les superbes forêts environnantes. Cure de bains et lait. Prix de pension, 4 fr. 50 à 5 fr. 50. Voitures sur commande gare Thonne. Prospectus.

CHALET Famille F. LANDRY.
Arrangements spéciaux pour pensionnats ou grandes familles.

Plus de Douleurs

Tous ceux qui souffrent de Douleurs, Rhumatisme, Sciatique, Maux-de-reins, Migraine, Névralgies, Maladies de l'estomac et du cœur, etc., etc., seront rapidement guéris par l'application de mes

Armatures électrogènes

qui ont obtenu des succès surprenants, même dans les cas les plus anciens. — De nombreux témoignages sont à l'appui.

M. FAVARGER, spécialiste-électricien, de Genève, reçoit à PHOTEL DE LA GARE, La Chaux-de-Fonds.
On peut s'adresser en toute confiance 8904-1

FONDERIE

Fabrique de Machines Zurich S.-A.

à Zurich-Altstetten

Fabrique spéciale pour machines à triturer

Casseuses, broyeuses, presses à cylindres, hélices à broyer, tournants de moulins, cribles et trieurs, mélangeurs, élévateurs à godets, ascenseurs.

Machines à boulets • Moulins centrifuges

Machines à briques et à tuiles, tables à découper, moules. — Découpeurs pour l'argile, brasseuses, presses à tuyaux, presses pour faitières, presses revolver pour tuiles à emboitements.

PRESSES HYDRAULIQUES

pour briques en ciment et en scories, presses à briques marchant au moteur et à bras, presses pour carreaux, planelles, etc., moules pour tuyaux, grues à vapeur, à main, à pivot, etc., installations complètes de tuileries, poteries et fabriques de ciment, briqueteries et fabriques de pierres artificielles. M-8650-Z 7723-4

Meilleures références. — Catalogues illustrés.

Anglo-Swiss-Biscuit Co, Winterthour

Demandez partout nos

CRÈMES NICES SUPRÊMES

(M-8288-Z) 6894

Biscuits 1^{re} qualité

PARQUETERIE D'AIGLE

fondée en 1855.

représentée par M. J. BIENZ, rue de la Demoiselle 136, et par M. MARGÜER, parqueteur, rue du Parc 79. 7736-8



SOCIÉTÉ MUTUELLE SUISSE

POUR L'ASSURANCE DU MOBILIER

SIÈGE A BERNE

Agent pour le District de la Chaux-de-Fonds

ALBERT DUCOMMUN, 3, rue de la Promenade 3

Cette Société ne fait payer de contribution que sur la base la plus minime de 50 ct. pour mille francs, avec une légère augmentation en ce qui concerne l'horlogerie. Comme elle est mutuelle, elle n'a pas d'actionnaires. Ses bénéficiaires restent la propriété de ses assurés et forment, à ce jour, un fonds de réserve d'environ 4,000,000 fr., destiné à parer à l'éventualité de grands sinistres, en évitant ainsi la perception de contributions supplémentaires. L'année d'assurance commençant au 1^{er} Juillet, l'Agent prie toutes les personnes non encore assurées et qui voudraient l'être, de bien vouloir réclamer, à son Bureau, les formulaires nécessaires. Cette invitation s'adresse également à tous les assurés qui auraient des modifications à apporter à leurs Polices. L'Agent rappelle, en outre, aux assurés qui ont changé de domicile, sans lui en donner avis, qu'ils s'exposent à perdre tous droits à une indemnité en cas d'incendie. On peut s'adresser également à MM. H. Hoffmann, rue de la Serre 78, et A. Monnier, rue de la Demoiselle 84. 8063-10

Electricité

EXPOSITION

LUSTRERIE en tous genres et de tous Styles

Suspensions fixes et mobiles, Bras, Appliques. Lampes portatives pour Bureaux, etc., etc. H-868-7 1771-17

QUINQUETS D'HORLOGERS

25, Rue D. JeanRichard, 1^{er} étage, Chaux-de-Fonds

Dépôt de la Fabrique d'Ebauches de Sonceboz (Branche Electricité).

République et Canton de Neuchâtel

Vente de Bois

Le département de l'Industrie et de l'Agriculture fera vendre par voie d'enchères publiques et aux conditions qui seront préalablement lues le Samedi 12 Juin, dès les 9 heures du matin, les bois suivants, situés dans la forêt cantonale du Pélard :

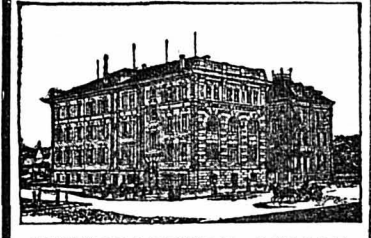
- 120 stères de hêtre ; 8437-8
- 50 stères de sapin ;
- 100 billons de sapin ;
- 5 tas de frêne.

Le rendez-vous est à Biaufond. Neuchâtel, le 2 Juin 1897.

L'Inspecteur des Forêts du VI^e Arrondissement.

Chaque objet porte la marque de fabrique

P. K. Z.



MANUFACTURE SUISSE

Confection pour Hommes et Enfants. Seule fabrique de Vêtements dont les Produits ont obtenu la

Médaille d'Or

à l'Exposition Nationale Genève 1896. Préférable à tout produit de l'étranger par son excellente exécution et sa coupe élégante. En vente dans les meilleurs magasins de Confections.

VENTE D'UNE MAISON

M. Jules Rossel expose en vente, aux enchères publiques, la maison qu'il possède à la Chaux-de-Fonds, rue de Gibraltar 6, et de laquelle dépendent un jardin et un terrain d'aisance; le tout formant l'article 1285, plan folio 11, n° 85 à 87 du cadastre.

Cette maison, qui est en très bon état d'entretien, est assurée contre l'incendie pour la somme de 28,000 francs.

La vente aura lieu à l'Hôtel de Ville de la Chaux-de-Fonds, le lundi 21 juin 1897, à 2 h. de l'après-midi. — Les enchères seront ouvertes sur la mise à prix de 21,000 fr., et l'adjudication prononcée en faveur du plus offrant dernier enchérisseur.

S'adresser, pour visiter l'immeuble, à M. Rossel, rue de Gibraltar 6, et pour prendre connaissance du cahier des charges, au notaire A. Quartier, rue Fritz-Courvoisier 9. 7723-2

Attention !!!

On demande à acheter une maison ayant 2 étages sur rez-de-chaussée, lessiverie, cour et jardin. H-1449-c

Adresser les offres à M. Alfred Guyot, gérant d'immeubles, rue du Parc 75. 8254-1

Il vient d'arriver du

MAGGI

en flacons depuis 50 ct., ainsi que des potages à la minute.

Les flacons d'origine de 50 c. sont remplis à nouveau pour 35 c., ceux de 90 c. pour 60 c. et ceux de 1 fr. 50 pour 90 c.

Jules FROIDEVEAUX, 66, rue du Parc 66. 8436-1

Pétrolia

de A. BRUN, licencié ès-sciences, Genève.

Le meilleur remède contre la chute des cheveux, les pellicules, le meilleur fortifiant.

Chez M. LESQUERUEUX, coiffeur, rue Léopold-Robert, Chaux-de-Fonds, et à Neuchâtel chez M. ZOHNR, rue du Seyon. (H-4312-x) 7164-5

QUI donnerait des leçons de français à un jeune homme peut s'adresser à l'Hôtel de la Balance. 8233-1

Caoutchouc

Draps imperméables

pour lits, blancs et noirs, premières qualités anglaises. Grand choix de Toiles cirées. 8067-10

J. Lonstroff,

rue Léopold Robert 41, la Chaux-de-Fonds.

Beurre centrifuge des Eroges

Le Magasin de Comestibles A. STEIGER, rue de la Balance 4, vendra régulièrement dès ce jour, l'excellent beurre centrifuge des Eroges. 8351-10 Par suite d'une installation spéciale, ce beurre sera toujours bien frais et glacé.

Névralgie, Migraine, etc.

qui ne connaît pas ces ennemies féroces, qui rendent l'existence presque insupportable à ceux dont elles ont envahi les centres nerveux; les remèdes connus et préconisés, tel qu'Antipyrine, Antifebrine etc., ne font que calmer un instant les douleurs déjà existantes, tandis qu'il sera facile d'en éviter le retour offensif à jamais, en faisant des lavages de tête réguliers avec l'adjonction de l'Esence Genevoise de M. G. Faul, pharmacien, Genève, 12, rue des Pâquis, dont l'effet est admirable. Prix par flacon, 2 fr. En vente chez M. le Docteur A. Bourquin, pharmacien, La Chaux-de-Fonds. — Demandez le prospectus gratuit. B-5

Laiterie

Pour cause de départ, à remettre un bon magasin de laiterie. Pas de reprise, petit loyer. — S'adresser à M. E. Hofmann, laitier, Vevey. 8315-2

Boucherie-Charcuterie

A. ZIMMER

Place DuBois

BOEUF première qualité, VEAU première qualité, PORC frais, salé et fumé, Cervelas et Gendarmes, à 15 c. la pièce, Saucisses de Vienne, à 20 c. la paire. Tous les jours, bien assorti en Charcuterie fraîche. Tous les mardis matin, Boudin et Saucisses au foie genre allemand. Escompte 3 %.

8001-21 Se recommande.

17, Rue de la Paix 17

chez

Mme. E. Humbert-Droz

Saucissons de Berne, Saucisses de l'Emmental, Gendarmes. Thés, Bricquets, Cuisses-Dames. FLOREALINE.

Excellente POMMADE pour les dartres. 7926-1 Se recommande.

Articles de voyage

au grand complet.

Malles, Paniers, Valises, Plaiés, Courroies, Sacoques, Gibecières, Trousses, Boîtes à herboriser, Gobelets, Boutillons.

Sacs pour touristes

AU 9600-88

Grand Bazar du Panier Fleuri

Reçu un nouveau choix de

POUSSETTES

pour enfants.

— Je m'en doutais, se dit Rollon à lui-même.

Puis il entendit le geôlier disant :

— Ma foi ! je me donne congé demain toute la journée.

Le capitaine, resté seul, se rappela ces lumières qui avaient frappé ses yeux, dans la campagne, quelques instants avant l'arrivée du geôlier ; tout en déplorant le triste sort du jeune guide, victime, comme lui, d'une ténébreuse intrigue, il aima mieux le savoir mort que traître. Il donna aussi une dernière pensée à la douleur de ce frère qui l'aimait tant.

Il n'y avait plus d'espoir de secours, plus de chance d'échapper à sa destinée. Rollon se réjouit de mourir plus vite, et n'eut plus, dès lors, besoin d'efforts pour bien mourir.

L'horloge sonna de nouveau, et le prisonnier compta douze coups.

— Minuit ! dit-il. Comme elles s'écoulaient rapidement les dernières heures de la vie ! La vie est comme le temps, un son qui vibre un instant dans les airs et s'éteint, un souffle qui s'échappe de la poitrine humaine et se perd, marquant la chute du temps dans le gouffre du néant et celle d'un homme dans l'abîme de l'éternité.

Les tintements lugubres d'une cloche se mêlèrent aux dernières vibrations de l'horloge. Ces tintements étaient lents, espacés comme ceux par lesquels, du haut de ses clochers, l'église signale l'agonie d'un chrétien aux prières des fidèles.

Cent fois, sur le champ de bataille, l'officier avait entendu, sans s'émouvoir, les grondements du canon précurseur de la mort ; mais il ne put entendre, sans tressaillir, ce glas funèbre d'un vivant retentir et mourir tour à tour au milieu de la nuit.

Un bruit d'une autre nature vint bientôt résonner dans le corridor de sa prison, c'était celui d'une demi-douzaine de mousquets qui tombaient sur le carreau. Ce bruit était aussi facile à interpréter dans son véritable sens que la voix des cloches de l'église.

La porte s'ouvrit une seconde fois, et deux cavaliers de la maréchaussée entrèrent dans la cellule de Rollon.

— Etes-vous prêt ? dit l'un d'eux.

— Je vous attendais, répondit le capitaine.

— Eh bien, en route !

Le bonnet de police et le manteau de Rollon étaient jetés sur une chaise.

— Quoique ce soit pour un court et dernier trajet, il fait froid, ce soir, dit l'un des cavaliers à l'autre à demi-voix, et ce pauvre diable ne sera pas fâché d'avoir la tête et les épaules couvertes.

— Je lui mettrai son manteau et son bonnet de police, répondit le second cavalier.

En même temps, il couvrit la tête et les épaules de Rollon.

— Merci, camarade, dit-il ; et si maintenant on me voyait trembler, on ne pourrait dire que c'est de froid.

— Oh ! je suis tranquille là-dessus, reprit le soldat, vous m'avez l'air d'un gaillard qui sait regarder la camarade sans trembler. Si vous êtes réellement militaire et officier supérieur, comme l'annonce votre tenue, plaise à Dieu, pour l'honneur du métier, que vous ne vous démentiez pas en face de l'échafaud.

— Ne craignez rien. Aucun ne sait mourir calme comme l'innocent. Mais dites-moi, camarade, en ma qualité de militaire, je ne serai donc pas fusillé ? demanda tristement le capitaine.

— Non, et c'est parce que vous allez monter sur la guillotine des pékins que j'en redoute pour vous la vue. Marchons, on nous attend.

En disant ces mots, l'espèce de compassion que cet homme avait montrée pour Rollon sembla faire place à l'indifférence habituelle de gens accoutumés à ces tristes scènes.

Les deux cavaliers se mirent à ses côtés et tous trois sortirent de la prison. Dans le corridor le détachement des soldats se joignit à eux, et, les uns devant, les autres derrière le prisonnier, le cortège descendit l'escalier et gagna la cour. Le froid, en effet, était devenu vif, et dans l'intérêt de son honneur, Rollon sut intérieurement bon gré au soldat du service qu'il lui avait rendu en l'abritant, sous son manteau, de la froidure d'une nuit de décembre.

Quand Rollon, escorté comme nous l'avons dit, eut traversé la cour et gagné la rue, les deux cavaliers qui se tenaient à ses côtés montèrent à cheval et se joignirent à dix autres postés pour les attendre. Puis, il y avait encore six hommes portant des torches allumées qui prirent les devants, et le cortège, ainsi complété, prit d'un pas lent le chemin du village.

Ce déploiement de forces indiquait aux yeux de Rollon quelques craintes à l'égard des Eveillés, et fit revivre quelque espoir au fond de son cœur. Il n'était pas naturel qu'on prit tant de précautions pour un coupable ordinaire.

— A-t-on donc si peur que je m'échappe ? dit le capitaine en souriant à l'un des soldats qui marchaient à ses côtés.

— Qui sait ? répondit celui-ci. Tel, qui paraît être sans appui, a peut-être des frères qui veillent pour lui dans l'ombre ; mais pas un mot de plus, monsieur, ajouta-t-il, nous avons un ordre formel de ne pas répondre à une seule de vos questions.

On gagna bientôt les premières maisons du village, qui était plus considérable en réalité qu'il ne paraissait ; et, à ce moment, la cloche commença de nouveau à retentir.

Les rues étaient désertes, les maisons sombres et silencieuses, aucune lumière n'apparaissait derrière les fenêtres dont les volets étaient presque tous fermés. Le cortège semblait traverser une ville morte. Les seuls bruits qui la fissent retentir étaient ceux des fers des chevaux sur le pavé ; les seules lueurs qui l'éclairaient étaient celles que répandaient sur les maisons les torches secouées de temps à autre par les porteurs. Ces clartés rougeâtres et sanglantes qui baignaient les murs des maisons, les sons lugubrement cadencés de la cloche mortuaire, qui recommandait aux prières des vivants l'homme prêt à mourir, ces cavaliers et ces piétons marchant silencieusement par une nuit sombre, tout concourait à donner au cortège le plus effrayant aspect.

Cependant la fermeté du capitaine ne se démentit pas un seul instant, durant une mortelle demi-heure que, de détour en détour, de rue en rue, il mit à traverser le village. Un instant même il s'imagina qu'on le faisait à dessein prolonger son itinéraire pour prolonger son agonie.

Pas un seul être vivant ne s'était montré dans tout le trajet de la prison à une vaste place, qu'il aperçut enfin au loin après avoir dépassé les dernières maisons du village.

(A suivre)

LA LECTURE DES FAMILLES

FEUILLETON

— DE —

L'IMPARTIAL

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES, PARAISSANT A LA CHAUX-DE-FONDS

Prix d'abonnement: Un an, fr. 10; six mois, fr. 5⁵⁰; trois mois, fr. 3.

CAP DE FER

PAR

GABRIEL FERRY

— Quand j'ai été arrêté ce matin, lorsque j'ai appris de quel crime j'étais accusé, ma première pensée fut que l'homme qui avait assassiné Backer ne pouvait être que l'homme que j'avais trouvé en embuscade dans la clairière de la Croix-Blanche; alors j'ai prié l'un des soldats qui me gardaient de m'y accompagner. La mousse était encore foulée, les feuilles sèches et le gazon conservaient l'empreinte d'un homme couché; puis il y avait aussi autre chose...

Mon cher, ajouta Furstenbach en s'adressant avec un air de fatuité protectrice à l'un des soldats debout derrière lui, avez-vous remis à M. le président la pièce de conviction que nous y avons trouvée?

— Ah! pardon, excuse, je l'avais oubliée.

Et le soldat tira très vivement du fond de son chapeau un gant de peau de daim, qu'il fit passer au président.

— Les deux font la paire, dit celui-ci; voici l'autre qu'on a trouvé dans la poche du prévenu. Il est évident que ce gant n'a pas été oublié dans la clairière après l'assassinat, puisque son propriétaire était déjà entre les mains de la justice. Messieurs les jurés sauront, dans leur âme et conscience, apprécier cette preuve d'une horrible préméditation.

Un silence profond pendant lequel la bise soufflait au dehors, et faisait frissonner les longues toiles d'araignée aux solives du cintre, accueillit ces dernières paroles du président.

Furstenbach demanda s'il pouvait encore être entendu, et, sur l'assentiment qu'il obtint, il reprit la parole, armé de cet air d'impudence qui ne le quittait pas.

— Je n'ai plus qu'un mot à dire, ajouta-t-il, pour ma justification à moi, qu'on a bien voulu confondre avec monsieur, honneur dont je suis assez peu jaloux pour le décliner de toutes mes forces. Qu'a-t-on à me reprocher? Ma présence dans le bois à l'heure du crime. N'ai-je pas prouvé que j'avais des raisons puissantes pour m'y trouver? M'a-t-on surpris dépouillant la victime comme monsieur? Avais-je du sang aux mains? Avais-je,

comme lui, la figure déchirée par les ongles de la victime?

Tous les regards se portèrent avidement vers le capitaine. Jusque-là, les lampes encore baissées n'avaient jeté qu'une sombre et lugubre clarté dans la salle d'audience. Tout à coup, sous la main d'un des huissiers, la lampe, qui était près des accusés, lança, le long de son tube de verre, un long jet de flamme, d'où jaillit sur eux un flot de lumière. A cette clarté soudaine, le visage de Furstenbach apparut avec son masque de sinistre ironie, et la figure pâle de Rollon laissa voir les sanglantes balafres imprimées par les branches des buissons, dans sa course ardente vers le malheureux qu'il voulait sauver.

Aussi, l'excès de courage et d'humanité du Philadelphie fournissait une preuve de plus à ce faisceau de preuves accablantes sous lesquelles l'innocence allait succomber.

— Voyons, messieurs, reprit Furstenbach en promenant effrontément ses regards sur tout l'auditoire, y a-t-il quelqu'un parmi vous qui se lève contre moi comme témoin à charge?

Eh bien! messieurs, puisque aucune voix ne peut porter témoignage contre moi; puisque M. le président ne peut répondre d'une manière satisfaisante à mes questions, il résulte de tout ceci que je reste blanc comme neige... et comme je suis pressé...

En disant ces mots, l'impudent personnage faisait mine de lever le pied et de tirer au large, lorsque deux ou trois bourrades de ses agents lui rappelèrent que son rôle n'était pas encore si complètement fini qu'il semblait se plaire à le croire.

Cet incident dissipa, pour une minute, la tristesse morne qui planait au-dessus des assistants, mais qui reprit tout aussitôt son empire lorsque le président continua:

— L'audience, messieurs, va être suspendue jusqu'à ce que le prévenu ait fini de conférer avec l'avocat nommé d'office pour le défendre. Il est juste que la défense ait le temps de préparer ses moyens et de fourbir ses armes pour le combat, ajouta-t-il par une de ces métaphores prétentieuses si chères, de tout temps et en tous pays, aux avocats de quelque classe qu'ils soient.

Au moment où l'assistance désappointée recevait, avec une défaveur marquée, l'annonce d'un entr'acte dans ses plaisirs, le chef des Philadelphes demanda qu'on voulût bien le laisser parler un instant.

— Parlez, dit le président.

Alors, en promenant sur l'auditoire ce regard magnétique qu'il savait si puissant, Rollon, en quelques termes énergiques et nobles, pria le président de ne pas suspendre l'audience, attendu qu'il ne voulait confier le soin

de sa défense à personne autre qu'à lui-même ; que sa défense serait brève, et surtout immédiate.

Peu s'en fallut qu'à ces mots, à la manière dont ils furent prononcés, l'auditoire ne battit des mains, par un mouvement presque irrésistible, et à la vue surtout de ce jeune officier, fier, beau, comme le plus beau et le plus fier des brigands de Schiller, et dont la voix harmonieuse n'avait pas un instant tremblé, et dont l'œil bleu n'avait pas cessé de lancer de magiques éclairs.

Quand le calme se fut rétabli, sur la menace de faire évacuer la salle, le capitaine commença sa défense.

A l'exception du mystérieux motif de sa venue dans la juridiction d'Ehrenfeld, il n'avait besoin que de dire la vérité dans toute sa simplicité.

Il raconta son attente dans la clairière, l'apparition d'un étranger marchant sur la mousse des bois, avec les précautions du démon de la nuit, l'espionnage dont il avait été le sujet pour cet homme, et les tentatives qu'il avait faites pour s'assurer si le témoin, qui se trouvait couché au pied d'un chêne, dormait bien réellement. Rollon raconta ensuite l'apparition du colporteur, ses efforts pour dissimuler et étouffer le son du sac d'argent enfermé dans sa balle, la fuite et l'effroi de ce malheureux quand lui, étranger, perdu dans la contrée inconnue, où l'avait engagé la perfidie d'un guide, il s'était adressé au colporteur pour lui demander où il pourrait trouver un gîte contre le froid et la faim. Il raconta enfin comment les cris du colporteur lui avaient fait oublier le soin de sa personne ; comment à son approche, trois malfaiteurs, les auteurs du crime, avaient pris la fuite en déchargeant sur lui leurs carabines.

Ici le président interrompit Rollon.

— Pourriez-vous reconnaître l'un de ces hommes si vous les voyiez une seconde fois ?

— Une quatrième fois, voulez-vous dire, car il y en a un que j'ai déjà vu trois fois : la première dans la clairière, quand il est venu espionner mon sommeil ; la seconde, quand je l'ai vu tourner contre moi sa carabine ; la troisième, quand je l'ai vu là, près de moi, sur ce banc des accusés où je ne devrais pas être.

En disant ces mots, Rollon désignait du doigt l'honnête et toujours imperturbable Furstenbach.

Ce fut un coup de théâtre auquel personne ne semblait s'attendre, excepté lui qui haussa les épaules en murmurant :

— Bah ! au fait, on se défend le moins mal qu'on peut.

— Il n'est pas le seul, mais il est l'un des assassins, reprit le capitaine. Quant à moi, si le malheureux Backer a manifesté de l'horreur à mon égard, c'est qu'à ses sens troublés, n'apparaissait plus que l'homme qui l'avait involontairement effrayé, et dont le souvenir se mêlait, malgré lui, à celui des auteurs de cette sanglante catastrophe. Je n'ajouterai pas un mot de plus, dit-il en finissant ; fort de mon innocence, et devant Dieu qui la protège, j'attends le verdict des juges.

Et le Philadelphie se rassit, l'œil calme et le front haut.

L'officier public se leva à son tour.

— Messieurs les jurés, dit-il, le résumé de ces courts débats sera bref lui-même ; il est des choses tellement évidentes qu'on ne doit pas perdre son temps à les prouver...

Après ce préambule, il fit une pause d'un instant comme pour donner au mouvement favorable à l'accusé,

qu'avait suscité sa courte et chaleureuse défense, le temps de s'apaiser.

— Il est des choses tellement évidentes, reprit-il, qu'on ne doit pas perdre son temps à les prouver. La culpabilité de l'accusé est une de celles-là. Un homme, étranger au territoire, s'y introduit nuitamment, sans pouvoir expliquer sa venue. On trouve cet homme embusqué dans le seul chemin que puisse prendre sa victime future qu'il guette. Le colporteur Backer tombe dans le piège ; il est pris, poignardé. On surprend son meurtrier attaché à sa victime ; on entend la victime lui demander grâce de la vie, puisqu'elle a déjà donné toute sa fortune. L'assassin, la figure ensanglantée, est appréhendé, je le répète, au moment où il garrotte le colporteur pour faire croire à l'attaque de plusieurs hommes, et avant de mourir, Backer le déclare comme son meurtrier. Que veut-on dire de plus ? Rien. De longs discours feraient croire que la justice n'est pas convaincue de l'infailibilité de l'accusation ; je la borne donc là et je laisse à la conscience du jury le soin de prononcer un verdict de condamnation.

L'officier public se rassit après cette tirade, et le jury quitta la salle d'audience pour passer dans celle des délibérations.

Quelque claire, quelque évidente que soit la culpabilité d'un homme, — et malheureusement celle de l'officier français paraissait indubitable, — c'est toujours une solennelle et terrible décision que celle dont la vie humaine va dépendre.

Cependant, malgré la gravité des circonstances, en dépit de l'aspect lugubre de cette grande et sombre salle, qu'on semblait laisser à dessein presque envahie par les ténèbres, les spectateurs paraissaient plutôt en proie à la curiosité qu'à l'émotion.

Pendant plus d'une demi-heure d'intervalle les regards ne cessèrent de se porter sur le capitaine avec plus d'avidité que d'intérêt. On eût dit qu'on redoutait moins une condamnation, presque certaine pour l'accusé, que de le voir fléchir sous son poids.

Avec une sagacité qui s'était déjà étonnée de quelques irrégularités dans les débats, le capitaine Rollon sembla comprendre cette disposition de la foule à son égard. De vagues soupçons lui revinrent en mémoire ; il ne put se dissimuler que sa condamnation était résolue à l'avance et qu'une circonstance fortuite, incompréhensible, servait de prétexte à une trahison occulte dont il était victime.

Ce long jeûne qu'on lui avait imposé à dessein pour troubler la lucidité de son cerveau par les défaillances du corps ; ce conseil perfide qu'on lui avait donné de hâter son jugement, tout cela lui paraissait un piège habilement ourdi, dans lequel il devait succomber.

Rollon s'appréta donc à mourir et à recevoir son arrêt de mort sans pâlir.

La rentrée des jurés vint interrompre ses lugubres pensées.

Tous les bruits divers d'un auditoire impatient du dénouement cessèrent subitement comme par magie.

Alors, le chef du jury s'avança, et d'une voix ferme et distincte :

— Sur notre honneur, dit-il, sur notre âme et sur notre conscience, l'accusé Furstenbach est innocent ; l'accusé étranger est coupable de meurtre sur la personne du colporteur Backer ; et d'après les lois particulières de

la juridiction d'Ehrenfeld, le meurtrier a mérité la mort sans appel... et sans sursis.

Le capitaine s'était levé, et le visage pâle, mais calme, sans que le feu de ses yeux se fût éteint, sans que ses muscles eussent tressailli, il entendit la sentence de mort que ses pressentiments lui avaient annoncée.

IV

La dernière heure

Quelques instants après le prononcé de la sentence de mort, le capitaine Rollon avait été ramené à sa prison, et c'est là que nous le retrouvons de nouveau, seul, les mains soigneusement attachées derrière le dos, pour qu'il ne pût essayer d'attenter à sa vie, tandis que, prêts à accourir au moindre bruit, le geôlier et deux ou trois gardiens de supplément se promenaient dans le corridor ou se tenaient en sentinelles près de la porte.

Par un excès de rigueur qu'il ne concevait pas, on lui avait refusé la triste consolation de pouvoir écrire à ses amis absents ses derniers vœux et ses adieux suprêmes.

La nuit était sombre ; l'horloge du village achevait de sonner onze heures, et quelques lumières errantes, qui semblaient celles d'un cortège funèbre, brillaient dans la campagne. au-dessous du prisonnier, tandis que, du côté des habitations, des bruits confus et insolites, à cette heure de la nuit, arrivaient de temps en temps à ses oreilles. Parfois aussi, du côté de la rive du Rhin, lorsqu'une bouffée de vent balayait les vapeurs nocturnes, il pouvait apercevoir les lueurs lointaines des bivouacs de l'armée d'invasion.

A cet aspect surtout, son cœur se serrait dans sa poitrine. Il y avait à peine vingt-quatre heures que, guettant l'arrivée du radeau de la Murg, il déployait avec un secret orgueil aux yeux de Cap de Fer, le tableau de son occulte et formidable puissance.

Un événement mystérieux, incompréhensible, venait de le briser en un instant.

Il maudissait sincèrement la folle confiance qui l'avait livré à ses ennemis. Plus il réfléchissait aux événements extraordinaires qui venaient de s'accomplir, plus il était persuadé que le hasard n'était pour rien dans leur combinaison, et qu'il était tombé dans une trame ténébreuse hardiment ourdie et plus audacieusement refermée sur lui.

Cependant, il répugnait à sa loyauté, comme à sa pénétration presque infaillible, de croire que ce jeune André ne fût qu'un traître, lui qui portait si visiblement écrits sur son front les caractères de la droiture et de la sincérité.

L'enchaînement des circonstances était néanmoins de nature à ébranler sa conviction à cet égard. André, après sa séparation d'avec lui, à l'embranchement des trois sentiers, n'avait plus reparu ; il est vrai qu'il n'avait osé interroger personne à ce sujet, peut-être veillait-il sur lui à son insu. Mais, sauf cette exception douteuse, Rollon voyait partout l'empreinte d'un pouvoir occulte qui l'avait environné à son entrée sur le territoire d'Ehrenfeld, et dont la main n'avait pas reculé devant l'assassinat d'un malheureux colporteur, pour le lui faire expier comme un crime. Ce crime, Furstenbach l'avait commis ; et la justice dérisoire de ses juges l'en avait absous. Puis, par un nouveau retour sur le passé, il lui semblait impossible

qu'André, par intimidation peut-être, n'eût pas révélé le secret de son nom et de sa qualité.

André pouvait être tombé entre les mains d'assassins apostés pour le surprendre, et la crainte de la mort l'avait fait parler. Cette idée n'avait rien d'in vraisemblable ; n'était-il pas tombé lui-même entre les mains de bourreaux déguisés en juges ?

Le capitaine revenait ensuite à cette horrible pensée, qu'il lui fallait mourir sans avoir accompli ses audacieux projets ; qu'il lui fallait mourir de la mort des criminels, sur l'échafaud d'Ehrenfeld, tout en laissant dans le camp français la mémoire d'un traître, d'un déserteur en face de l'ennemi.

Au moment où le capitaine retournait, pour la vingtième fois, toutes les faces diverses de ses tristes pensées et de ses conjectures, le bruit de la clef dans la serrure lui annonça que la porte allait s'ouvrir. Le geôlier entra presque aussitôt.

— Eh bien, monsieur, vous pouvez vous vanter d'avoir une fameuse chance.

Rollon sourit douloureusement et ne répondit rien.

— Vous vous rappelez, reprit le geôlier, que je vous avais prévenu que vous seriez exécuté douze heures après la sentence ?

— Eh bien ? s'écria vivement Rollon à qui une pensée rapide comme l'éclair fit tout à coup entrevoir un long sursis pendant lequel André, et peut-être les *Éveillés* dont il connaissait la puissance, auraient le temps de venir à son secours ; eh bien ?...

— Eh bien ! c'est demain le jour de Noël et, de mémoire d'homme, jamais exécution n'a eu lieu ce jour-là.

— A quel jour est-ce remis ? demanda le Philadelphe avec un tressaillement nerveux de la plante des pieds à la racine des cheveux.

— Remis ? reprit le geôlier. Dame ! je le veux bien, quoiqu'il y en aurait d'autres qui appelleraient cela autrement, attendu qu'au lieu de demain... c'est ce soir.

L'énergique officier eut besoin de faire appel à toute la puissance de ses muscles pour empêcher ses jarrets de ployer sous lui. C'est que, tout impatient d'en finir qu'il se fût d'abord montré, la mort, cette mort surtout, se présentait dans son horrible réalité.

Il put cependant montrer un front calme au geôlier.

— Ainsi, c'est ce soir ? dit-il d'une voix qui ne laissa rien soupçonner de ses angoisses.

— Tout à l'heure... Hein ? c'est de la chance, vous qui étiez si pressé d'éviter toute une longue journée de tortures morales.

— C'est vrai, pensa le capitaine.

Le geôlier, après lui avoir renouvelé ses compliments, allait sortir, quand Rollon le retint.

— Pouvez-vous répondre à une question ? dit-il.

— C'est selon.

— N'a-t-on pas aperçu dans les environs quelqu'un, un jeune homme, un officier étranger, je crois ?

— Un officier russe ?

— C'est possible.

— Ah ! parbleu ! vous me faites penser qu'Ehrenfeld, mon pays, a du malheur depuis ce matin... un village si vertueux !

— Encore un crime ? s'écria Rollon.

— Précisément, on vient d'apporter tout à l'heure, aux flambeaux, le cadavre d'un jeune officier russe. Par exemple, on n'a pas pris l'assassin, cette fois.

M^{lle} Ada GUY professeur de chant, est de retour. Rue Léopold-Robert 82. 8485-1

Pierriste. Un bon grandisseur entreprendrait 3000 à 4000 grandisseries, échappements ou moyennes à domicile. Ouvrage prompt et soigné. S'adresser à M. J. Aubry, Sombailles 5, Chaux-de-Fonds.

Guillocheur. Un guillocheur sur or cherche place de suite. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 8510-3

Echappements. Un planier d'échappements ancrés connaissant à fond la levée visible fixe, cherche emploi dans une maison sérieuse ou des plantages soignés. Offres, sous C. H. 8501, au Bureau de l'IMPARTIAL. 8501-3

Demoiselle. Sténographe expérimentée, écrivant à la machine, sachant le français, l'allemand et l'anglais, cherche place stable dans un bureau. Premières références. S'adresser sous chiffres F. B. 8482 au Bureau de l'IMPARTIAL. 8482-3

Jeune homme. intelligent, connaissant française et allemande et parfaitement au courant de la tenue des livres et de tous les travaux de bureau, cherche place comme comptable. Offres, sous initiales A. Z. 8439, au Bureau de l'IMPARTIAL. 8439-3

Apprenti-commis. Un jeune homme de 16 ans, de toute moralité, sachant la correspondance allemande et française cherche dans une maison de banque ou grande maison de commerce de la localité. Références de premier ordre. 8484-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Jeune fille. sérieuse, munie de certificats cherche une place où elle pourrait se perfectionner dans la cuisine et dans la langue française. S'adresser à Mme Marie Härtel, boulangerie, rue des Marronniers, à St-Imier. 8459-3

Un jeune homme de 16 ans de la Suisse allemande cherche à se placer dans un magasin si possible comme homme de peine. S'adresser au magasin d'épicerie, rue de la Demoiselle N° 45. 8455-3

Un homme de confiance se chargerait de quelques travaux de cave, soit mise en bouteilles, etc. Travail soigné et prix modique. Se recommander. S'adresser rue de la Chapelle 4, au rez-de-chaussée. 8486-6

Un jeune homme de la Suisse allemande, au courant des travaux de bureau, cherche tout de suite une place, où il aurait l'occasion de se perfectionner dans la langue française. Offres sous J. L. 20 poste restante Neuchâtel. 8480-2

Journalière. Une jeune femme forte et robuste se recommande pour des journées pour laver, écurer et cirer des parquets. S'adresser rue de la Ronde 20, au rez-de-chaussée, à droite. 8481-3

Un jeune homme de toute moralité, ayant terminé son apprentissage de 3 ans dans une banque, cherche emploi dans une maison analogue ou de commerce. Adresser les offres sous initiales C. D. 8086, au bureau de l'IMPARTIAL. 8086-3

Remonteur. Un bon remonteur entreprendrait encore 4 à 6 cartons de petites pièces de 10 à 13 lignes. Adresser les offres, sous initiales A. B. 8332, au Bureau de l'IMPARTIAL. 8332-2

Journalière. Une journalière cherche des journées pour laver et écurer. S'adresser rue du Grenier 26, au rez-de-chaussée, à gauche. 8370-2

Graveur. On cherche de suite un bon graveur, spécialement pour la lettre et le monogramme sur montres et autres. Inutile d'écrire sans preuves de capacités. Bon gage. Adresser les offres avec modèles de gravure, à M. Anton Roter, bijoutier, Lucerne. 8465-2

Graveurs. On demande deux ouvriers graveurs pour le millefeuille. Entrée de suite. S'adresser rue des Fleurs 7, au 2^e étage. 8462-3

Guillocheur. On demande pour Besançon, un bon guillocheur. Bon salaire. 8461-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Remonteurs. On donnerait à faire à la maison 2 ou 3 bons remonteurs connaissant bien les engrainages et échappements des pièces 11 à 13 lig. On exige ouvrage fidèle. Adresser offres sous D. J. 8454 au Bureau de l'IMPARTIAL. 8454-3

Polisseuses. On demande une ou deux bonnes polisseuses de boîtes argent; ouvrage suivi. A la même adresse on demande un journalier pour tous les samedis après-midi. 8488-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On cherche un bon horloger qui prendrait un jeune garçon pour lui apprendre à démonter et remonter. Ce dernier connaît les échappements ancre et cylindre à fond. S'adr. rue de la Paix 57, au 3^e étage. 8457-3

Servante. On demande une jeune fille honnête et propre, pour faire le ménage et soigner deux enfants. S'adresser chez M^{me} Chevalier, sage-femme, rue de la Paix 47. 8440-3

Apprentie. On cherche une jeune fille de confiance comme apprentie de magasin. Rétribution immédiate. S'adresser aux Magasins Viennois, Place Neuve 6. 8469-3

Servante. On demande de suite une jeune fille pour faire le ménage et garder un enfant. S'adresser rue du Progrès 81, au 1^{er} étage. 8467-3

Servante. On demande de suite une jeune fille connaissant bien les travaux d'un ménage. S'adresser sous initiales A. P. 8466, au bureau de l'IMPARTIAL. 8466-3

Servante. On demande pour les travaux du ménage, une jeune fille propre et active. Entrée de suite. S'adresser à Mme Corti, à Dombresson. 8460-3

Remplaçante. On demande pour quelques semaines, comme remplaçante une personne honnête bien au courant de tous les travaux d'un ménage soigné. Bon gage. Références exigées. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 8483-3

Jeune fille. Dans un village du Val-de-Travers on demande une jeune fille pour faire tous les travaux d'un petit ménage et s'aider quelquefois au café; elle aurait l'occasion d'apprendre le français. Vie de famille. S'adresser pr renseignements, rue du Doubs 17, au 1^{er} étage. 8458-3

Une jeune fille intelligente et de famille honorable trouverait à se placer dans un bon magasin de la localité. Bonnes références exigées. S'adresser sous chiffres U. Z. 8456 au Bureau de l'IMPARTIAL. 8456-3

Servante. On demande une jeune fille propre et active pour faire tous les travaux d'un ménage. 8499-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Bonne. On demande une personne de 30 à 35, parlant le français et l'allemand, pour s'occuper de trois enfants. S'adresser rue Léopold-Robert 74, au 2^e étage. 8495-3

Doreur. On demande de suite un bon ouvrier doreur, sachant aussi bien adoucir. Bon gage si la personne convient. S'adresser à M. C. Boroz, à Fleurier. 8368-3

Remonteur. On demande pour entrer de suite un bon remonteur pour petites pièces cylindre genre courant. Ouvrage suivi. 8334-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Remonteurs. On demande des remonteurs pour le dehors; genre anglais, à clef. S'adresser au restaurant Colliot, Passage du Centre 5. 8371-2

Acheveur. Un acheveur-visiteur trouverait à se placer dans un bon comptoir de la localité. Adresser les offres sous G. D., Poste restante. 8322-2

Echappements. On demande un pivotteur pour genre Roskopf. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 8342-2

Ressorts. On demande plusieurs bons ressorts adoucisseurs, ainsi qu'un jeune homme comm. apprenti. S'adr. à M. J. Vouillot, rue du Stand 10, à Bienna. 8317-2

Secrets. On demande de suite un bon ouvrier stable pour secrets américains. Ouvrage suivi. S'adresser rue des Terreaux 27, au rez-de-chaussée. 8373-2

On offre quelques cartons de démontages et remontages grandes pièces ancre par semaine à un remonteur sérieux. 8335-2 S'adresser au Bureau de l'IMPARTIAL.

Aviveuse. Une bonne aviveuse de boîer est demandée de suite. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 8386-2

Polisseuse. On demande la plus vite polisseuse de boîtes or; travail suivi et bien rétribué. 8331-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Pâtissier. On demande de suite un ouvrier pâtissier muni de bons certificats. Adresser les offres, sous O. Z. 8337, au bureau de l'IMPARTIAL. 8337-2

Apprenti. Un jeune homme intelligent pourrait entrer comme apprenti dans une banque de la localité. 8385-5 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Sommelière. On demande une jeune fille honnête et active comme sommelière. S'adresser à M. G. Weber, brasserie Muller. 8340-2

Servante. On demande de suite une bonne servante, aimant les enfants. 8341-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Servante. On demande pour le 15 juillet, une bonne servante, bien au courant des travaux d'un ménage soigné. S'adresser au Magasin de bijouterie, rue Léopold-Robert 25. 8344-2

Apprenti. On demande de suite un apprenti serrurier. S'adr. rue du Soleil 17, au sous-sol. 8343-2

Apprenti. On demande un jeune homme de 15 à 17 ans comme apprenti boulanger. S'adresser à M. Schweizer, boulanger, Esingen (Soleure). 8345-2

Jeune fille. On demande une jeune fille honnête et propre pour aider au ménage et soigner deux enfants. S'adresser chez M^{me} Chevalier, sage-femme, rue de la Paix 47. 8346-2

Journalière. On demande une personne très propre et active pour nettoyer un ménage tous les 15 jours. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 8372-2

Servante. On demande une bonne fille pour faire les travaux d'un ménage soigné, ainsi qu'une commissionnaire. S'adresser rue Léopold-Robert 56, au 1^{er} étage. 8369-2

Magasin. A louer pour St-Georges 1898, un magasin à devantures avec APPARTEMENT, situé sur un grand passage. S'adresser à M. Fetterlé, rue du Versoix 7. 8476-1*

Appartement. A louer, pour St Martin 1897, un bel appartement de quatre pièces, au soleil, cuisine, corridor, cave et dépendances, cour; une partie de cet appartement a été utilisée jusqu'à aujourd'hui comme magasin d'épicerie et Café de Température, dont la suite pourrait être continuée. S'adresser à M. L. Reutter, architecte, rue de la Serre 83. A la même adresse, à louer un petit pignon de deux pièces, cuisine et dépendances. 8509-6

Chambre. A remettre une chambre indépendante, meublée. S'adresser rue du Premier-Mars 11, au 2^e étage. 8442-3

Chambre. A louer pour le 15 juin, une chambre non meublée, au soleil et indépendante. S'adresser rue du Doubs 27, au rez-de-chaussée. 8470-3

On offre la couche à un monsieur honnête. Bonne chambre et prix modique. 8487-3 S'adr. rue du Collège 12, au 3^e étage.

Chambre. A louer de suite une chambre meublée, à un Monsieur de toute moralité et travaillant dehors. S'adresser rue du Collège 27A, au 1^{er} étage. 8506-3

Chambre. A louer une chambre meublée à un Monsieur de toute moralité et travaillant dehors. S'adresser rue de la Demoiselle 53, au troisième étage, à gauche. 8507-3 A la même adresse, à vendre une chaise pour monte de boîtes ou tourneur.

Chambre. A louer, sur la Place de l'Hôtel-de-Ville, une belle chambre indépendante, à un Monsieur travaillant dehors. S'adresser rue de la Balance 2, au 3^e étage, à gauche. 8508-3

Chambre. A louer, rue Léopold-Robert, à proximité de la Poste, à une ou deux personnes solvables et de moralité, une belle chambre meublée avec pension si on le désire. 8503-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Chambre. A louer de suite une belle chambre meublée à 2 fenêtres, à un Monsieur travaillant dehors. S'adresser rue du Parc 86, au 2^e étage, à droite. A la même adresse, on demande à acheter une malle de voyage. 8502-3

Chambre. A louer une chambre meublée, au soleil, à un ou deux Messieurs tranquilles. S'adresser rue du Nord 25, au 1^{er} étage. 8498-3

On offre chambre et pension à une Demoiselle de toute moralité. S'adresser chez M^{me} Lange Stark, rue de la Balance 6. 8497-3 A la même adresse à vendre un bon potager, à bas prix.

Chambre. A louer une belle chambre bien meublée, au soleil, à un Monsieur de toute moralité et travaillant dehors. S'adresser rue du Progrès 63, au 2^e étage. 8486-3

Logement. A louer pour St-Martin pro. chaîne, rue Léopold-Robert, au centre des affaires, un logement de 6 pièces et 2 cuisines. S'adresser à M. Alphonse Benoit, rue de la Charrière 1. 8355-9

Appartement. 1897, pour St-Martin un beau petit logement, rue du Grenier 43B, de deux pièces, cuisine et dépendances, au soleil et part de jardin. 8089-3 S'adresser au Bureau de l'IMPARTIAL.

Appartements. A remettre pour le 23 juin prochain un petit logement composé de 2 pièces, cuisine et dépendances; dans la même maison, une chambre, cuisine et dépendances, on fournirait le potager si on le désire. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 8313-2*

Chambres. A louer de suite ou pour époque à convenir, à des Messieurs, deux belles chambres situées au soleil levant, indépendantes et pouvant aussi être utilisées comme bureaux, étant contiguës. A la même adresse, à vendre des tours de monteurs de boîtes, en bon état. 8354-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A louer une alcôve borgne. Prix, 8 fr. par mois. S'adresser rue du Parc 47, au rez-de-chaussée. 8232-2

Chambre. A remettre de suite à une personne travaillant dehors, une jolie chambre bien exposée au soleil et indépendante. S'adresser rue de la Demoiselle 58, au 1^{er} étage, à droite. 8443-1

Local. On demande à louer de suite un local de 6 à 8 fenêtres, avec bureau et si possible avec appartement. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 8500-6

On demande à louer un logement de 4 pièces, pr le 11 novembre; on demande également un ou une commissionnaire. S'adr. rue Jaquet-Droz 39, au 1^{er} étage. 8367-2

Une demoiselle solvable et de toute moralité, cherche chambre et pension dans une honorable famille. 8349-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande à louer pour le mois de juillet, un LOGEMENT de 2 pièces. Offres avec prix sous initiales C. D. 8209, au bureau de l'IMPARTIAL. 8209-1

On demande à acheter un petit tour pour mécanicien, si possible avec char, en bon état. S'adr. rue de la Serre 2, au 2^e étage, à gauche. 8504-3

On demande à acheter une belle étagerie en bois dur ou noyer, grandeur 80 à 90 cm. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 8375-2

A vendre à prix très modique, une bonne machine à coudre de tailleur, ainsi que les autres outils du métier, diverses fournitures et de nombreux patrons de vêtements. S'adresser à Mme Vve Spuhler, à RENAN. 8463-3

A vendre une machine à régler pour Roskopf. Prix modique. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 8489-3

A vendre à prix réduit, un V^{elo} pneumatique. S'adresser chez M. Andres, commis chez M. Kaufmann, rue du Marché 8. 8347-2

A vendre faute d'emploi, une poussette-calèche n'ayant servi qu'une année, ainsi qu'un régulateur usagé. S'adresser Boulangerie Willemin, rue de la Serre 38. 8348-2

A vendre un beau tour de polisseuse, avec la roue, une balance et la « Suisse illustrée » en allemand, reliée en un beau volume. S'adresser rue du Premier-Mars 14A, au 8^e étage. 8366-2

A vendre des stores usagés, en bon état. S'adresser rue de la Demoiselle 43, au 1^{er} étage, à gauche. 8365-2

A vendre quelques Actions de la Société de Construction. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 8364-2

A vendre faute d'emploi, deux forts burins fixes. S'adresser rue du Progrès 103, au 3^e étage, à droite. 8479-2

A vendre ou à échanger contre des montres, une belle Bicyclette pneumatique en très bon état. S'adresser rue du Temple-Allemand 59, au 2^e étage. 8167-1

A vendre des beaux jeunes chiens petite race. S'adresser rue du Collège 14, au pignon. 8197-1

A vendre un fort cheval normand, âgé de 7 ans, avec 2 camions sur ressorts et un brack couvert. S'adresser au bureau Donzelot, rue de la Demoiselle n° 84A. 7925-1

On a volé, rue du Collège 23, dans la nuit de dimanche à lundi, un petit char à pont, verni bleu, avec les initiales du propriétaire. Les personnes qui pourraient donner des renseignements à ce sujet, sont priées de les faire parvenir à la Police. 8445-3

Perdu depuis le magasin Brandt-Herren à la Place-d'Armes, une ruche soie noire pour collet. La rapporter, contre récompense, rue de la Place-d'Armes 20, au 1^{er} étage. 8444-3

Perdu dimanche après midi, rue Léopold-Robert, parcours de l'Hôtel-des-Postes à la rue Neuve, une broche en or avec perles et émeraude. La rapporter, contre récompense, rue Léopold-Robert 46, au 3^e étage, à gauche. 8464-3

Perdu. Il a été perdu dans les rues du village, Samedi soir, un paquet contenant 84 fr. Prière de le rapporter, contre bonne récompense, au Bureau de l'IMPARTIAL. 8505-3

Egaré un parapluie en soie, avec poignée corne de cerf, garniture argent. Prière de le remettre, contre récompense, rue de la Demoiselle 43, au 1^{er} étage, à gauche. 8471-3

Perdu. On a perdu, sur la route de Bel-Air, une petite montre argent avec le nom sur la cuvette. Prière de la rapporter, contre récompense, chez M. Dérens tapissier, rue des Terreaux 6.

Deux canaris se sont échappés de la maison rue de la Demoiselle 129, au rez-de-chaussée, à gauche. Les rapporter, contre récompense. 8319-1 A la même adresse, à louer un tour à guillocher.

Perdu vendredi matin, à la rue du Parc, un paquet de 6 douzaines de ressorts. Le rapporter, contre récompense, rue du Parc 48. 8318-1

Trouvé un parapluie devant le Collège de la Charrière. On peut le réclamer à la Pharmacie Bonjour, contre les frais d'insertion. 8441-3

Trouvé une grande MONTRE métal et un soulier d'enfant, cuir jaune. S'adresser Boulevard des Crêtets 4, au 1^{er} étage. 8357-1

Les familles Zanaroni et Bardet remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion du deuil qui vient de les frapper. 8443-1

Monsieur Jules Girardin et sa famille remercient sincèrement toutes les personnes qui, de près ou de loin, leur ont témoigné tant de sympathie à l'occasion du malheur qui vient de les frapper. 8494-1

Madame A. Racine-Gallet, Monsieur Jules Racine, à New-York, Monsieur et Madame Charles Montandon et leurs enfants, à Genève, Monsieur Alphonse Baup et ses enfants, à Nyon, Monsieur et Madame Léon Gallet, leurs enfants et petits-enfants, Monsieur et Madame Sandoz-Gallet et leurs enfants, Monsieur et Madame Girard-Gallet et leurs enfants, Monsieur et Madame Fritz Cottier et leurs enfants, les familles Cugnier, Bourquin, Guinand, Imer-Guinand et Chatelain-Perret, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de leur bien-aimé fils, frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin, Monsieur Henri RACINE, enlevé à leur affection samedi, à l'âge de 29 ans. Nyon, le 6 Juin 1897. L'enterrement a eu lieu à Nyon, lundi 7 juin, à 3 h. et l'honneur s'est rendu à Clémenty, devant la maison mortuaire, à 3 1/2 h. H-1-L. Le présent avis tient lieu de lettre de faire part. 8477-1

Monsieur et Madame Willy Silber schmidt et leurs enfants, à Aschaffenburg Monsieur et Madame B. Ikenberg et leurs enfants, à Heidingfeld, Monsieur William Silberschmidt, à Zurich, Madame veuve D. Silberschmidt, à Wurzburg et les familles Silberschmidt et Kahn, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances, de la mort de leur chère grand-mère, arrière-grand-mère, belle-mère et parente, Madame Frédérique SILBERSCHMIDT née Kahn, décédée à Aschaffenburg, le 3 juin, à l'âge de 88 ans. Aschaffenburg, le 6 Juin 1897. Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part. 8478-1

Dieu est pour nous un refuge et un appui, un secours qui ne manque jamais dans la détresse. Ps. XLVI, 2. Madame Jeanne Rosselet-Guinaud, Monsieur Georges Guinaud, à Besançon et les familles Guinaud et Huguenin ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Madame Zéline GUIGNAUD née Huguenin, leur chère et regrettée mère, sœur, belle-sœur, tante et parente, que Dieu a reprise à Lui, dans sa 63^e année, après une longue et pénible maladie. La Chaux-de-Fonds, le 7 juin 1897. L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu mercredi 9 courant, à 1 h. après midi. Domicile mortuaire, Boulevard de la Fontaine 2. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Une urne funéraire sera déposée devant la maison mortuaire. Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part. 8479-2

Laissez venir à moi les petits enfants et ne les empêchez point, car le royaume de Dieu est pour ceux qui leur ressemblent. Luc. XVIII, 16. Monsieur et Mme Alfred Graber-Knorr et leurs enfants Alfred, Hélène, Fritz et Walter, ainsi que leurs familles ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère enfant, sœur, petite-fille, nièce et cousine, Laure que Dieu a rappelée à Lui Dimanche, à 7 heures du matin, à l'âge de 1 an, après de longues souffrances. La Chaux-de-Fonds, le 6 juin 1897. L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu Mardi 8 courant, à 1 heure après midi. Domicile mortuaire: Rue de l'Hôtel-de-Ville 40. Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part. 8493-1

Madame Lucie Charpiot, Mademoiselle Marie Charpiot, Monsieur et Madame Charles Weber, au Locle, Mademoiselle Adèle Charpiot, Madame Veuve Eugène Robert, Monsieur et Madame Paul Robert et leurs enfants, Monsieur et Madame Henri Huguenin et leur enfant, Monsieur Louis Charpiot, Mademoiselle Susanne Charpiot et son fiancé Monsieur Louis Vuilleumier, Monsieur Jules Charpiot, Madame Marianna Pigeon, ses enfants et petits-enfants, Monsieur et Madame Alfred Droz, leurs enfants et petits-enfants, et les familles Richardot font part à leurs parents, amis et connaissances du décès de leur cher époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et parent Monsieur Jacques-Frédéric CHARPIOT que Dieu a rappelé à Lui lundi, dans sa 67^e année après une courte et pénible maladie. La Chaux-de-Fonds, le 7 Juin 1897. L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister aura lieu mercredi 9 courant, à 1 h. après midi. Domicile mortuaire, rue Fritz Courvoisier 31. H-1515-C Une urne funéraire sera déposée devant la maison mortuaire. Le présent avis tient lieu de lettre de faire part. 8490-2

Messieurs les membres des sociétés suivantes: Gymnastique l'Abeille. Musique militaire « Les Armes-Réunies », Cercle du sabin, Société de tir l'Artillerie sont priés d'assister mercredi 9 courant, à 1 h. après midi, au convoi funèbre de Monsieur Jacques-Frédéric Charpiot, père et beau-père de Messieurs Louis Charpiot, Paul Robert, Henri Huguenin et Louis Vuilleumier leurs collègues. (H 1516-C) 8491-2

Monsieur et Madame Jules Gnechchi-Uebelhardt et leurs enfants, Madame Honorine Gnechchi, Mademoiselle Caroline Gnechchi et son fiancé, Monsieur Paul Gnechchi et sa famille, Monsieur et Madame Uebelhardt et leurs enfants, au Locle, Monsieur Paul Monnier et sa famille, les familles Gnechchi et Jacquet, à Genève, et la famille Gigon, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère et regrettée fille, sœur, petite-fille et parente Aline-Rose que Dieu a rappelée à Lui dimanche à 7 h. du matin, à l'âge de 6 ans et 1 mois, après une très courte mais pénible maladie. L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu mardi 8 courant, à 1 h après-midi. Domicile mortuaire, rue des Terreaux 19. Une urne funéraire sera déposée devant la maison mortuaire. Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part. 8492-1

PLACE DU GAZ GRAND Théâtres Variétés

L. PRAISS, Directeur. 8446-1 Aujourd'hui Lundi 7 Juin à 8 1/2 h. précises du soir,

Brillante REPRÉSENTATION

Débuts de tous les artistes, Dames et Messieurs, ainsi que de la troupe des chiens dressés.

Pantomime comique. Le Cinématographe parisien perfectionné à la lumière électrique.

POUR CE SOIR

- I. Abt et Canon, les rois des lutteurs. II. Le retour du peuple russe à la suite de la catastrophe de Moscou. III. Une nuit effroyable. IV. Place de la Madeleine, à Paris. V. La visite d'un musulman dans une maison européenne. VI. Vues du Théâtre de la guerre turco-grecque. VII. Le massacre et le pillage des Arméniens par les Turcs, à Constantinople. VIII. Prise par les Turcs d'une maison fortifiée par les Grecs, à Tynavo.

Société Fédérale de Gymnastique SECTION D'HOMMES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Mardi 8 Juin 1897 à 8 1/2 h. du soir au Local (Brasserie Weber)

Tous les sociétaires sont priés d'y assister par devoir. 8358-1 Le Comité.

Avis aux Fabricants d'Horlogerie

Pour remontages très soignés, un horloger remonteur capable et de moralité, cherche à se placer pour le 14 courant dans un comptoir sérieux de la localité.

AVIS

à MM. les Fabricants d'Horlogerie

Ateliers à louer en Alsace, à proximité de la frontière Suisse et France; place pour 40 à 50 ouvriers et place encore disponible pour agrandir.

Charcuterie et Boucherie

Téléphone Viennoise Téléphone 58, Rue Léopold-Robert, 58

Table with 2 columns: Product and Price. Includes SAINDOUX, LARD, GRAISSE de ROGNON, GRAISSE ordinaire.

A LOUER

pour Saint-Georges 1898 ou pour une époque plus prochaine et à convenir les LOCAUX

occués actuellement par les Magasins de L'ANCRE. Ces locaux comprennent deux magasins et le premier étage, composé de deux cuisines, neuf chambres et dépendances; le tout sera loué ensemble ou en deux parties suivant entente.

Appartements A LOUER

Rue Léopold-Robert 18, au 3me étage

Pour St-Martin prochaine, un appartement moderne et de belle hauteur, comprenant 5 chambres, dont 3 grandes, 2 alcôves, 2 corridors, 2 entrées, cuisine et dépendances, part à 2 séchoirs, l'un au gaz, l'autre dehors, exposition au soleil, côtés midi et ouest.

Lait pour Enfants

On offre du lait provenant de vaches nourries seulement avec du foin. On peut se le procurer le soir et le matin.

AVIS

Syndicat d'élevage de la Chaux-de-Fonds pour le bétail de la race suisse tachetée variété noire et blanche.

Tous les agriculteurs de la Chaux-de-Fonds sont avisés que l'expertise du bé tail noir et blanc du Syndicat, aura lieu devant l'Hôtel de l'Ours, le samedi 19 juin 1897, dès 9 h. du matin.

Les personnes qui désireraient faire partie du Syndicat, soit comme propriétaires de bétail, soit par le paiement d'une légère cotisation annuelle, sont priées de se faire inscrire auprès du secrétaire-caissier, M. GEORGES DUBOIS, à la Chaux-de-Fonds. 8468-6 Le Comité.

Enchères publiques

Il sera vendu aux enchères publiques le lundi 14 juin 1897, dès 10 heures du matin, à la Halle, Place Jaquet-Droz, des marchandises consistant en: Drap, étoffes, satinettes, soieries, peluches, velours de toutes nuances, une quantité de rubans, dentelles, soie, laine, fil et coton.

Des passementeries, galons, garnitures de robes, boutons. Des fournitures de modes, aigrettes, plumes, fleurs, tulle, crêpe et ruches. Des tapis, corsets, bas, camisoles, gants, des robes de chambre, manteaux et confections. Office des faillites.

VACCINATIONS

M. le Docteur FAURE

vaccine à son domicile, tous les jours, de 1 à 2 heures de l'après-midi. 8071-3

Une personne d'un certain âge demande un enfant en pension. Bons soins assurés. S'adr. rue du Progrès 115, au 2me étage. 8452-3

Caoutchouc

SOULIERS pour gymnastes et vélocipédistes. APPAREILS de GYMNASTIQUE. Accessoires pour vélocipèdes. 8066-10

J. Lonstroff, Rue Léopold Robert 41, la Chaux de-Fonds.

A LOUER

pour le 11 novembre prochain ou avant, dans la petite maison en construction rue de la Place d'Armes 16A, deux logements de 4 chambres et bout de corridor, cour et lessiverie. S'adresser à M. Alfred Guyot, gérant, rue du Parc 75. 8451-4

A louer

pour le 11 Novembre prochain, rue Jaquet-Droz 14A, un ATELIER au rez-de-chaussée, occupé actuellement par M. Raymond, mécanicien. S'adresser à M. Alfred GUYOT, gérant, rue du Parc 75. 8449-4

Changement de domicile

Faute de place, la maison

M. NEWMARK à Londres

a transféré ses bureaux dès aujourd'hui dans des locaux plus vastes. H-1477-c 8327-2

108 Hatton Garden E. C.

Une tailleuse se recommande aux dames de la localité ainsi qu'aux magasins de confections, pour de l'ouvrage à la maison. Prix modérés. S'adresser rue Fritz-Courvoisier 28 B au rez-de-chaussée. 8217-1

Demande de place

Une fille ayant suivi l'Ecole des travaux féminins de Bâle et subi l'examen comme gouvernante, parlant un peu français et anglais et qui connaît la sténographie, la machine à écrire et la comptabilité, cherche place convenable. Offres sous M. 618 B., à M. Rodolphe Mosse, Bâle. MA-8225 z 8214-1

Ouverture du Magasin de

Cigares, Cigarettes Tabacs & Pipes

Rue Léopold-Robert 26 Au Turco

Prochainement, CANNES et PARAPLUIES. 8215-4

Se recommande, Alf. Vuilleumier.

Timbres.

Vente de timbres can tonaux, anciens suisses et autres. On cherche des dépôts. 8328-3 Ernest JACOT, Sonvillier.

Bière du Saumon

Rheinfelden qualité supérieure, brune et blonde, en fûts et en bouteilles.

J. LEDERMANN-SCHNYDER 8617-27 61, Rue de la Serre 61. Téléphone

PENSION

Dans une bonne pension bourgeoise située au centre de la ville on demande 2 ou 3 bons pensionnaires solvables. Prix très modéré. 8453-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Apprenti ou Volontaire

demandé pour de suite pour un bureau de la localité. S'adr. Etude F. Rügger rue Léopold-Robert 6. 8447-4

Enchères publiques

Mercredi 9 juin 1897, dès 10 h. du matin, il sera vendu à la Halle: Un fût vin de Bordeaux. Vente au comptant. H-1513-c 8475-2 Greffe de Paix.

Timbres en métal et caoutchouc A WALLER CHAUX-DE-FONDS

MAISON A VENDRE

A vendre de gré à gré, à de favorables conditions, une maison d'habitation ayant un étage sur le rez-de-chaussée, avec un grand terrain de dégagement et bien exposée au soleil. Grande cave voûtée. Par sa situation et son aménagement, cette maison conviendrait spécialement à un maître d'état, charpentier, couvreur, etc. S'adresser pour renseignements, en l'étude de MM G. Leuba, avocat et Ch.-E. Gallandre, notaire, rue du Parc 50. 8473-6

A louer

pour le 11 Novembre 1897

Nord 159. Rez-de-chaussée de 3 pièces et alcôve. 620 fr. H-1503-c

Nord 163. Rez-de-chaussée de 3 pièces et alcôve. 525 fr.

Doubs 157. 2me étage de 5 pièces. 680 fr.

Stand 6. 2me étage de 3 pièces. 470 fr.

Paix 63. 2me étage de 3 pièces. 540 fr.

Serre 105. Rez-de-chaussée de 3 pièces. 500 fr. S'adresser à M. ALFRED GUYOT, gérant, rue du Parc 75. 8474-4

A louer

pour le 11 Novembre prochain ou avant, plusieurs LOGEMENTS de 3 et 4 pièces, dans les maisons en construction rue du Doubs 153 et 155. Cour, jardin, lessiverie, gaz, etc. S'adr. à M. Alfred GUYOT, gérant, rue du Parc 75. (H-1508 c) 8448-6

Sellerie-Carrosserie

Le soussigné se recommande aux personnes de la localité et des environs pour toutes les réparations de sellerie et carrosserie, ainsi que les réparations de lits et canapés. Prix très modérés. G. IMHOF, Boulevard de la Gare (maison Villars, à côté des Moulins.) 8472-4

Vente au détail

de grandes MONTRES dites « Colosse », argent, acier, métal, simple et quantités. Boules cristal. 5853-16

J. EIGELDINGER 2 - Place Neuve - 2

Repasseuse. Une bonne repasseuse en linges se recommande pour des journées. Ouvrage propre. S'adresser rue de l'Envers 14, au 2me étage. 8238-1

Changement de domicile

M. EMILE PERRENOUD rue Neuve 5, décorateur sur boîtes argent Genre Anglais, a transféré son domicile 7719-3

rue de l'Industrie 15, NEUCHÂTEL

Apprenti commis

L'USINE DES BEQUES, à la Chaux de-Fonds, demande pour entrer de suite, un jeune homme ayant reçu une bonne instruction. Rétribution immédiate. 8204-1

Lait stérilisé naturel à la laiterie 6926-45

Rue du Versoix 7

MAISON A LOUER

à Montalchez, pour l'été ou à l'année, contenant 4 chambres, cuisine, cave, belles dépendances, jardin à volonté, vue agréable. S'adresser à M. Burgat-Noyer, scieur, à St-Aubin. 7651

Vaccination

Le Docteur AMEZ-DROZ vaccine à son domicile tous les MARDIS et VENDREDIS à 2 heures. 8203-1

Horlogerie compliquée

A vendre à des conditions avantageuses un certain nombre de mouvements répétition quarts et minutes, avec ou sans autres complications; travail soigné. On entreprendrait la fabrication de mouvements répétition par série. S'adresser les offres avec prix, sous initiales L. N. J. P., Poste restante, Sentier. 8311-2

Démonteur-remonteur

Un bon ouvrier connaissant bien les échappements cylindres et ancre, trouverait place stable dans un comptoir. Inutile de se présenter sans preuves sérieuses de capacités et régularité. S'adresser Case postale 555. 8350-2

Terminages

On désire entrer en relations avec bons fabricants pouvant fournir boîtes et échappements faits pour le terminage de la montre en petites et grandes pièces. Ouvrage fidèle. S'adresser sous chiffres J. S. 8329, au bureau de l'IMPARTIAL. 8329-3

L'Usine des Reques

Fabrique de Galonné, Pendants Couronnes, Anneaux

demande une personne sérieuse ayant l'énergie et les capacités voulues pour diriger la fabrique du Locle. Bon traitement et position d'avenir sont assurés. Inutile de se présenter sans de bonnes références. S'adresser aux Bureaux, 9, RUE LÉOPOLD-ROBERT 9, La Chaux-de-Fonds. H-1480-c 8382-2

Finissages.

On demande à acheter une dizaine de grosses de finissages plantés 11 lig. 8330-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Séjour d'été

A louer un logement meublé, de 3 chambres et cuisine. Belle situation entourée de forêt. S'adresser à M. Jean Schaker, Bottes, près Boudevilliers. 8224-2

Vins

A vendre environ 11,000 litres de vin blanc et 5500 litres de vin rouge bonne qualité, année 1896, et d'une eau réputée. S'adresser à M. J. Guinchard, à St-Aubin-Sauges. 8142

POTAGERS

A vendre plusieurs potagers à bois, usagés, à très bas prix. H-1454-c S'adresser chez M. Séb. Brunschwyler, entrepreneur, rue de la Serre 40. 8253-3

Avis au public

Les soussignés, GALEAZZI Frères, entrepreneurs de bâtiments, se recommandent à MM. les architectes, propriétaires, gérants d'immeubles, ainsi qu'au public en général, pour tous les travaux qui concernent leur métier, soit maçonnerie et cimentages. Ils offrent des prix très avantageux, ainsi que du travail garanti. Rue Fritz Courvoisier 58. 8181

AVIS

A vendre, de gré à gré, à Valangin, une usine à l'état de scierie, facultative d'y installer toute industrie possible vu le dégagement et la spacieuse maison que dessert cette force hydraulique. Pour visiter l'immeuble, s'adresser à M. Emile Tissot, propriétaire, à Valangin. 7782

LAIT

On peut trouver du lait d'une vache nourrie au foin, chez M. Henri Opplinger, agriculteur, rue Fritz Courvoisier 30. CHAUD-LAIT soir et matin. 8092

Une famille étrangère

demande à louer pour 3 ou 4 mois, dans une situation pas loin de la Chaux-de-Fonds un appartement confortable de 4 à 5 pièces meublées, cuisine avec ustensiles, ou de préférence une petite maison réunissant ce qui précède. S'adresser les offres à M. E. Quartier fils, Brenets. 8323

Attention

A vendre, dans une localité des Franches-Montagnes, où il n'y a pas de boulangerie mais bien de bons dépôts, une maison presque neuve avec des terres pour garder 2 bonnes vaches. Occasion exceptionnelle sous tous les rapports. 8418-0 S'adresser au Bureau de l'IMPARTIAL.

Couturière.

Une personne connaissant bien la couture et sachant bien confectionner les vêtements d'enfants, demande occupation soit à la maison ou en journées. S'adr. rue de la Demoiselle 9, au premier étage, à droite. 8185

Un scieur

connaissant bien le sciage des billes et de la charpente, pourrait entrer de suite à la scierie des Breuleux - S'adr. à M. Cyp. Chappatte, aux Breuleux. 7941-1

Graveur

connaissant les millefeuilles anglais, est demandé de suite ou dans la quinzaine. S'adresser rue Léopold-Robert 57. 8199-1

Graveurs.

On demande pour dans la quinzaine, deux bons graveurs-millefeuilles assidus au travail. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 8200-1

Graveur.

On demande de suite un graveur sur argent - S'adresser à l'atelier Bolomey, rue du Temple-Allemand 103. 8226-1

Remonteurs.

On demande pour entrer de suite de bons remonteurs pour grandes pièces ancre; on fournirait chambre et pension. Inutile de se présenter si l'on n'est pas régulier au travail. 8239-1 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Remonteur.

Un remonteur capable et de toute moralité est demandé pour le 14 juin dans un comptoir de la localité. S'adresser par écrit, avec sérieuses références, Case postale 90.

A la même adresse, on demande pour travailler à la maison, un habile et consciencieux démonteur d'échappements et d'empirages. 8223-1

Jeune fille.

Pour faire un ménage de 4 à 5 personnes, on demande de suite une jeune fille bien recommandée. Gage, 20 à 25 fr. par mois. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Echappements.

Deux bons pivoteurs pour genre Roskopf sont demandés de suite; prix 2 fr. 50 à 3 fr. le carton. S'adresser à M. E. Cachelin, rue des Fleurs 20. 8202-1

Polisseuses.

On demande de suite deux polisseuses de boîtes or (transmission). 8208-1 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Emailleur.

On demande un bon ouvrier émailleur, ainsi qu'un apprenti. S'adresser à l'atelier Fréd. Breit, rue du Parc 75. 8221-1

Peintres en bâtiments.

Plusieurs bons ouvriers peintres en bâtiments sont demandés pour la Chaux-de-Fonds et Berne, par M. A. NOTTARIS, entrepreneur. 8114-1

Servante.

On demande une fille forte et robuste pour tout faire. Bon gage. Entrée de suite. S'adresser Hôtel Hench, à Travers. 8206-1

Servante.

On demande de suite une bonne servante d'un certain âge. S'adresser à M. Reynold Jacot, cafetier, aux Reprises. 8229-1

Jeune garçon.

On demande un jeune garçon honnête, d'une quinzaine d'années, pour travailler à la campagne - S'adresser à M. Fritz Urfer, aux Planchettes. 8207-1

Domestique.

On demande un bon domestique, mestique-camionneur, sachant bien le métier. 7600-1 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Commissionnaire.

On demande un jeune garçon comme commissionnaire et pour faire quelques travaux d'atelier. S'adresser chez M. G.-A. Racine, rue de la Serre 61. 8234-1

Journalière.

On demande de suite une femme de ménage sérieuse pour faire régulièrement quelques heures par jour. S'adresser entre 7 et 9 h. du soir, rue du Doubs 77, au 1er étage, à gauche. 8227-1

Servante.

On demande de suite une petite ménage soigné. Gage 25 à 30 fr par mois. S'adresser au Bureau de l'IMPARTIAL.

Chambre.

A louer, à des personnes de moralité, une belle chambre meublée, exposée au soleil, avec part à la cuisine si on le désire. 6204-18* S'adresser au Bureau de l'IMPARTIAL.

Jolis appartements modernes et bien situés au soleil,

avec jardin, cour et toutes les dépendances, sont à louer de suite ou p^r St-Martin. S'adresser chez M. A. Pécaut, rue de la Demoiselle 135. 6139-31*

Pignon.

A louer pour cas imprévu, un pignon d'une chambre, cuisine et dépendances. S'adresser rue de la Ronde 26, au 2me étage. 8198-1

Chambre.

On offre chambre et pension à un jeune homme de toute moralité et travaillant dehors. S'adresser rue de la Balance 15, au 2me étage. 8205-1

Chambre.

A louer de suite, à deux ou trois messieurs travaillant dehors, une belle chambre bien meublée, au soleil et indépendante. S'adresser rue de l'Industrie 22, au rez-de-chaussée. 8236-1

Chambre garnie à louer, avec pension.

Entrée de suite de l'IMPARTIAL. S'adresser au Bureau de l'IMPARTIAL.

Chambre.

A louer de suite une belle chambre bien meublée, indépendante et au soleil, à un Monsieur de toute moralité et travaillant dehors. S'adresser rue de la Demoiselle 36, au 2me étage. 8220-1

A vendre une poussette très peu usagée.

8210-1 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.